

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN

Propriétaire et rédacteur-en-chef



FRANCOIS Christophle de Lécy Vantadour Duc
d'Amville Comte de Brion Premier Escuyer de
Monseigneur le Duc d'Orleans

B. Meneuret excedit Cum Privilegio Regis

COMITE CATHOLIQUE
DU
CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DU PRINTEMPS 1899

Séance du 3 mai 1899.
(Avant-midi.)

Présents :

M. le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" " de Québec,
" " de Montréal,
" l'évêque de Pembroke,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
M. le chanoine A. O'Donnell, représentant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,
M. le chanoine H. Baril, représentant M. l'administrateur du diocèse
des Trois-Rivières,
Mgr Laflamme, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield,
M. J.-C. McMillan, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown,
L'Honorable F. Langelier,
" Th. Chapais,
" Gédéon Ouimet.
MM. P.-S. Murphy,
" H.-R. Gray,
" J.-L. Leprohon,
" M.-I. Stenson,
" L. Gouin,
M. Paul DeCazes, secrétaire.

M. le Dr Leprohon informe le comité que M. Eugène Crépeau ne pourra pas assister à la présente session vu qu'il a été rappelé subitement chez lui pour une raison importante.

~~M. le~~ Lectures des lettres de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de Mgr l'évêque de Charlottetown et de M. l'administrateur du diocèse de Trois-Rivières déléguant pour assister à cette session du comité catholique :

Sa Grandeur Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, M. le chanoine O'Donnell ;
Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr Laflamme ;
Sa Grandeur Mgr l'évêque de Charlottetown, M. J.-C. McMillan ;
M. l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières, M. le chanoine H. Baril.
Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport qui suit :

SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES OUVRAGES CLASSIQUES.

Séance du 2 mai 1899.

Présents : Mgr Blais, président ; Mgr Bégin ; l'hon. F. Langelier ; l'hon. G. Ouimet ; M. P.-S. Murphy ; M. le Dr Leprohon, M. le Surintendant.

Ce sous-comité fait rapport :

1° Qu'après avoir entendu les explications données par M. Emilien Daoust relativement à la carte géographique de la province de Québec, que le gouvernement l'a chargé de publier, il a adopté la résolution suivante, proposé par l'honorable juge Langelier secondé par M. le Surintendant :

“ Que ce sous-comité après avoir pris communication d'un projet de carte de la province de Québec préparé par M. Emilien Daoust, sur les ordres du gouvernement et sous la direction des experts nommés par celui-ci, et entendu les explications de M. Daoust, est d'avis que le plan général de la dite carte et son mode d'exécution lui paraissent dignes d'approbation, sauf un changement consistant à enlever le titre de la partie gauche supérieure pour le reporter à la partie gauche inférieure, à la place de la carte générale de l'Amérique du Nord, afin de donner plus d'espace pour la partie nord-ouest de la province ; ”

2° Que ce sous-comité croit devoir remettre la considération d'une carte de la province de Québec présentée par M. P.-M.-A. Genest à une session subséquente.

3° Que les “ Tableaux des fractions, ” présentés par M. l'inspecteur Lippens, soient approuvés ;

4° Que l'ouvrage intitulé “ Quinze cents abréviations sténographiques, ” soit approuvé ;

5° Qu'il ne croit pas que la suggestion faite par la “ St. Patrick's League ” d'adopter, d'une manière générale, les livres classiques anglais en usage dans la province d'Ontario, doive être prise en considération, attendu que les livres publiés dans la province de Québec, approuvés par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, donnent satisfaction ;

6° Que l'édition du “ Catechism of Private Hygiene, ” telle que présentée, ne peut être approuvée vu qu'elle n'est pas conforme aux règlements concernant l'approbation des livres classiques ;

7° Qu'il ne peut recommander l'adoption d'un travail intitulé “ A bas la férule ” attendu que ce n'est pas un ouvrage classique ;

8° Que la considération de la grammaire française par E. Robert, soit remise à la prochaine session de ce sous-comité.

(Signé)

† ANDRÉ-ALBERT,
Evêque de Rimouski,
Président.

Ce rapport est adopté sur proposition de l'honorable M. F. Langelier secondé par M. Stenson.

L'état des recettes et des dépenses du bureau d'examineurs central catholique pour l'année 1898 est adopté.

Il est résolu que le projet suivant, soumis par M. Stenson soit mis à l'étude.

“ Attendu qu'il est important qu'une instruction pédagogique soit donnée aux instituteurs et aux institutrices actuellement dans l'enseignement, qui n'ont pas fait leurs cours dans une école normale, et attendu que la meilleure méthode à adopter pour donner cette instruction serait de faire donner des leçons de pédagogie par les professeurs des écoles normales, ce comité recommande que, sur les fonds affectés au développement de l'Instruction publique par la loi 60 Vict., chap. 3, il plaise à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder une somme suffisante pour rencontrer les dépenses nécessaires pour donner cet enseignement. ”

Il est proposé par M. le Dr Leprohon secondé par M. L. Gouin :

“ Que l'article 125 des règlements de ce comité soit amendé et qu'à l'avenir il se lise comme suit :

“ 125. Les commissaires et les syndics ne pourront engager leurs instituteurs ou leurs institutrices pour moins d'une année scolaire, à moins que ce ne soit pour terminer une année déjà commencée : ni pour plus d'une année scolaire, sauf dans les cas spéciaux laissés à la discrétion du Surintendant. Ces instituteurs ou institutrices devront avoir dix-huit ans accomplis.

“ Mais, dans le cas d'impossibilité de trouver des instituteurs ou des institutrices ayant les qualités requises par la loi, la permission d'en engager d'autres peut être accordée par le Surintendant sur production d'un certificat donné à l'aspirant par le curé de leur paroisse et sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles et du curé de la localité où ils seront engagés. De plus, il faudra que les personnes pour lesquelles on demande l'autorisation d'enseigner sans diplôme s'engagent, par écrit, à subir l'examen à la prochaine session du bureau d'examineurs. ”

Adopté.

Séance du 3 mai 1899.
(Après-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" " de Québec,
" " de Montréal,
" l'évêque de Pembroke,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
Mgr Laflamme,
M. le chanoine O'Donnell,
" " Baril,
M. J.-C. McMillan,
l'honorable F. Langelier,
" H. Archambault,
" Th. Chapais,
" Géd. Ouimet,
MM. P.-S. Murphy,
" H.-R. Gray,
" J.-L. Leprohon,
" T. Stenson,
" L. Gouin.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal il est résolu : " Que M. H. R. Gray soit nommé membre de la corporation de l'école polytechnique de Montréal en remplacement de l'hon. juge Jetté. "

M. L. Gouin propose secondé par l'hon. M. Ouimet : " Que ce comité recommande au gouvernement l'achat d'un certain nombre de copies du " tableau de sténographie Duployé, à l'usage des écoles de la province de Québec, " approuvé par ce comité en septembre 1895, pour être distribuées par M. le Surintendant. "

Sur proposition de l'hon. M. G. Ouimet secondé par Mgr Laflamme, il est résolu : " Que la commission d'examen du bureau d'examineurs central établi à Danville soit transféré à Victoriaville. "

Mgr l'archevêque de Montréal propose secondé par Mgr Laflamme et il est résolu : " Que M. J.-O. Cassegrain, professeur de l'école normale Jacques-Cartier, soit nommé membre du bureau d'examineurs central pour remplacer feu F.-X.-P. Demers. "

Le comité laisse au gouvernement de prendre en considération les demandes de recommandation pour nomination d'inspecteurs d'écoles, d'augmentation de traitement d'inspecteur d'écoles et de changements de districts d'inspection.

Le comité recommande sur proposition de Mgr l'archevêque de Québec : " Que le traitement de M. C.-J. Magnan, professeur à l'école normale Laval soit porté à douze cents dollars. "

Il est résolu sur proposition de M. le chanoine O'Donnell : " Qu'une gratification représentant trois mois du salaire de feu l'inspecteur des Trois-Maisons soit payée à la veuve de cet inspecteur d'écoles. "

Sur proposition de M. Stenson secondé par M. le Dr Leprohon, il est résolu : " Qu'une gratification de quatre mille piastres soit accordée à M. Paul de Cazes, pour la refonte de la loi de l'instruction publique. "

Il est résolu sur proposition de l'honorable F. Langelier, secondé par Mgr Laflamme : " Que ce comité, après avoir pris communication, à la demande du Surintendant, du mémoire que le comité exécutif de " l'Association d'Education du Dominion " désire présenter au premier ministre du Canada pour lui demander la création d'un département d'Education sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d'avis que la création d'un tel département fédéral, n'est ni constitutionnelle, ni désirable. "

Il est résolu sur proposition de l'honorable F. Langelier, secondé par M. Stenson : " Que la rémunération de chacun des membres du bureau d'examineurs central soit, jusqu'à nouvel ordre, de deux cents dollars. "

Il est résolu, sur proposition de l'honorable F. Langelier : " Que le gouvernement soit prié de combler le déficit qui pourra exister entre les recettes et les dépenses du bureau d'examineurs central. "

Mgr Laflamme propose secondé par M. McMillan :

“ Que l'article 33 du règlement du comité catholique soit remplacé par le suivant :
 “ Un brevet de capacité est accordé à tout candidat qui aura conservé la moitié de
 “ la somme totale des points affectés à son examen, pourvu que d'autres parts il ait
 “ conservé au moins cinq points sur les matières qui en ont dix, trois points sur les
 “ matières qui en ont huit et deux points sur les matières qui en ont six. ”

Sur proposition de Mgr Laflamme, il est résolu : “ Que le *nota bene* venant à la suite
 “ du programme d'examen dans les règlements de ce comité soit amendé en y ajoutant
 “ les mots qui suivent : “ ou, s'il n'y en a pas d'approuvés, par un manuel indiqué par
 “ le bureau d'examineurs. ”

Il est résolu sur proposition de l'hon. M. F. Langelier secondé par l'hon. G. Ouimet : “ Que M. Antoine Dessane soit chargé de continuer la confection de la liste
 “ des noms des instituteurs munis de brevets qu'il a commencée il y a quelques années
 “ et ce, jusqu'à la date de l'établissement du Bureau d'examineurs central. ”

L'hon. M. G. Ouimet donne avis : “ Qu'à la prochaine session, il demandera la sub-
 “ vention ordinaire pour l'école de Belœil. ”

La proposition relative à l'établissement d'une école normale à Trois-Pistoles n'est
 pas prise en considération.

Il est résolu : “ Que certains amendements proposés à la loi de l'instruction publique
 “ et aux règlements de ce comité par M. l'inspecteur Dubeau soient renvoyés à un sous-
 “ comité qui sera composé de Mgr Bégin, Mgr Blais, l'hon. M. Chapais, l'hon. M.
 “ Ouimet et M. Stenson. ”

Et le comité s'ajourne.

PAUL DE CAZES,
 Secrétaire.

Un écho de la France

Nous publions aujourd'hui les belles pages que M. le Marquis de Lévis a bien voulu écrire spécialement pour l'*Enseignement Primaire*. M. le marquis nous fait connaître intimement deux des membres les plus illustres de sa noble famille, Henri de Lévis et Christophe-François de Lévis, et nous reporte aux temps héroïques où le vaillant fondateur de Québec luttait victorieusement contre mille obstacles afin de fonder une France nouvelle sur les bords enchanteurs du Saint-Laurent.

Afin de démontrer l'esprit vraiment chrétien qui a présidé à l'établissement de notre pays et faire connaître le caractère de Henri de Lévis, nous allons citer quelques fragments de la *Commission* qu'il adressa à Champlain.

M. le marquis ne fait pas mention de cette commission. Nous croyons devoir en citer quelques extraits, car elle fait connaître Henri de Lévis tel qu'il était : un véritable apôtre de la foi catholique :

“ ŒUVRES DE CHAMPLAIN. ”—*Liv. II des voyages du Sieur de Champlain, chap. I.*

“ En ce même temps, mondit Seigneur de Ventadour, Viceroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que j'avois eüe de mondit seigneur de Montmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de luy pour l'instruire des affaires dudit pais, et donner ordre à quelques miennes autres que j'avois à Paris.—Sensuit la Commission de Monseigneur le Duc de Ventadour, Pair de France, donnée à Monsieur de Champlain.

“ Henry de Lévy, Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant général pour le Roy au gouvernement de Languedoc, Vice-Roy, et Lieutenant général au païs de la Nouvelle-France, et terres circonvoisines. A tous ceux qui ces présentes lettres verront salut : Savoir faisons, que pour la bonne et entière confiance que nous avons du Sieur Samuel de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine, etc. avons commis, ordonné, député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes, notre Lieutenant, pour représenter notre personne, au dit païs de la Nouvelle France

.....
 Lesquels forts il nous gardera pour établir et faire connaître le nom, puissance et autorité de Sa Majesté, et faire obéir les peuples de la dite terre *les appeler, faire instruire, provoquer et amener à la connaissance et service de Dieu, et à la foi et religion catholique, apostolique et romaine, etc.,.....* ”

Toute notre histoire est dans ces quelques lignes. Et c'est cet esprit vraiment catholique qui animait nos pères, que M. le marquis veut faire admirer aux Canadiens-français dans les pages qui suivent.

C'est aussi cet esprit que nous voulons répandre aux quatre coins du Canada-français, grâce au *Cours d'histoire illustré* que nous publions depuis quelques mois.

M. le marquis, en tête de son travail, dit : “ L'histoire est la leçon des rois, a-t-on dit. Elle est aussi celle des nations.”

Paroles profondes que nous livrons à nos compatriotes, espérant qu'ils resteront fidèles aux nobles enseignements que nous donne notre glorieuse histoire nationale.

De nouveau nous remercions chaleureusement M. le marquis de Lévis d'avoir trouvé *L'Enseignement Primaire* digne de son grand nom, et répétons à M. l'abbé Casgrain combien nous lui sommes redevable d'avoir fait connaître notre revue au noble descendant de deux illustres vices-rois d'Amérique.

C.-J. MAGNAN.

DEUX VICÉS-ROIS DE LA NOUVELLE FRANCE

I

INTRODUCTION

L'histoire est la leçon des rois, a-t-on dit. Elle est aussi celle des nations. C'est en se rappelant les actions mémorables de ceux qui nous ont précédés, les événements qui se sont déroulés sur le sol de la patrie, ces lieux où ont vécu nos pères, où nous vivons nous-mêmes, que les peuples apprennent à se conduire et les individus à chérir ce pays qui est le leur. La vue des belles actions des ancêtres encourage les descendants à en accomplir aussi. Les souvenirs de leurs fautes et la pensée des résultats qu'elles ont laissés les engagent à les éviter. C'est en quelque sorte un conseil permanent et éloquent. Au Canada, où l'on est si raisonnable, on l'a bien senti. Aussi à Québec ne se contente-t-on pas d'élever des statues aux grands hommes. On a voulu également les faire connaître de tous en exposant leurs faits et gestes dans

des histoires populaires à la portée de chacun. On a eu l'heureuse idée de reproduire leurs portraits afin que nul ne les ignore. Le gouvernement local l'a compris comme celui de la métropole. C'est ce but que poursuit "*L'Enseignement Primaire*" en insérant dans ses pages de courtes biographies des hommes qui ont joué un rôle sur les bords du St Laurent. Quant à moi, que des liens puissants rattachent au Canada, j'ai voulu m'associer à cette œuvre et fournir ma pierre à cet édifice ; je me permets donc d'offrir à "*L'Enseignement Primaire*" la biographie abrégée de deux membres de ma famille, qui ont eu successivement l'honneur d'être Vice-roi d'Amérique. J'y joins le portrait de l'un d'eux, François Christophe de Lévis Ventadour, Duc de Damville. C'est la reproduction d'une ancienne gravure que je possède et je suis heureux de l'offrir à un pays qui m'est cher à tant de titres, auxquels s'est ajouté dernièrement celui de la reconnaissance pour l'accueil inoubliable que j'y ai reçu. Ce pays n'est-il pas un peu mien depuis que je suis citoyen honoraire d'une de ses villes (Lévis) ? Puisse cette image y entretenir et y perpétuer le souvenir de celui qui serait fier aujourd'hui d'une colonie dont il a eu l'honneur d'être le protecteur.

Le Maréchal de Lévis, qu'on appelle à Québec le Chevalier de Lévis, qui a été le dernier défenseur du drapeau Français au Canada, et dont la statue orne le palais législatif de la cité de Champlain, n'est pas le seul des membres de cette maison qui ait aimé le Canada, témoin, le nom donné bien avant lui à la Pointe Lévis, en face de Québec.

II

HENRI DE LÉVIS

Sous Louis XIII, Henri de Lévis, Duc de Ventadour, Prince de Maubuisson, Comte de LaVoulte, avait reçu du grand roi la charge de Vice-roi d'Amérique. (1) Il était fils d'Anne de Lévis, Duc de Ventadour, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur et Sénéchal du haut et bas Limousin, qui représenta les Comtes de Champagne au sacre du roi Henri IV, et de Marguerite de Montmorency, fille d'Henri, Duc de Montmorency, Connétable de France. Il appartenait à la branche de Lévis Ventadour qui tire son origine de Bermond de Lévis, second fils de Philippe IV de Lévis, de la branche de Lévis Lautrec, issue de Philippe de Lévis, quatrième fils de Guy III de Lévis. Il descendait donc en ligne directe, comme tous les Lévis, de Guy 1er de Lévis, le compagnon et le Lieutenant de Simon de Montfort dans la guerre des Albigeois où il reçut, outre de nombreuses possessions et entre autres la Seigneurie de Mirepoix, le titre glorieux de Maréchal de la Foi que ses descendants portèrent après lui. La mère de Henri de Lévis Ventadour, petite fille du Connétable Anne de Montmorency, était, disent les chroniques de son temps, "une des plus sages et habiles femmes de la cour." Elle savait estimer à leur juste valeur les choses de ce monde et celles de l'éternité. Elle le montra tout particulièrement dans l'éducation de ses enfants qui fut remarquable. Elle voulait pour ses fils tout ce que pouvait en faire des gentilshommes accomplis. Il fallait selon elle que les âmes fussent élevées et soutenues par des enseignements religieux forts et profonds qu'elle considérait comme indispensables au bonheur et à la dignité présente autant

(1) Voir l'article qui précède ce travail dans la présente livraison.

qu'au salut éternel. Le jeune Henri apprit au foyer du vieux manoir de LaVoulte, domaine des Ducs de Ventadour, les devoirs de la religion, puis il suivit son père à la cour de Louis XIII et dans les camps pour y recevoir les leçons de l'honneur humain et des obligations envers le pays. Il avait à peine vingt-trois ans lorsqu'il fut fiancé à Marie Liesse de Luxembourg, la seconde fille du Duc de Giney Luxembourg, dernier rejeton mâle de la maison de Luxembourg et de Madeleine de Montmorency, et par conséquent sa proche parente. Marie Liesse ayant, à l'âge de quatre ans, perdu ses parents, avait été recueillie, ainsi que sa sœur aînée qui épousa le frère cadet du Connétable de Luynes, par Marie de Médicis et élevée avec les filles de cette reine. Elle n'avait que huit ans lorsque la Duchesse de Ventadour, qui jouissait d'un grand crédit à la cour, ménagea cette magnifique alliance à son fils aîné, et elle fut remise à celle qui devait être un jour sa belle-mère ; celle-ci se chargea de terminer son éducation inspirant à cette jeune âme la piété la plus solide en même temps qu'elle la préparait à tenir brillamment la place que lui donneraient sa naissance et son rang. Elle l'habituait à s'attacher plus aux choses du ciel qu'à celles de la terre dont elle lui faisait apprécier la juste valeur. Marie Liesse vécut ainsi pendant trois années avec celui qui devait être son époux, au milieu de sa famille, au château de LaVoulte, dans une intimité fraternelle qui se changea en amour conjugal lorsque le Sacrement du mariage leur fut conféré en 1623. Elle avait alors douze ans.

L'année suivante, le Duc de Ventadour mourut, et son fils aîné, l'époux de Marie Liesse, hérita de son nom, de ses titres et de ses grands biens. Le jeune ménage dut partager son temps entre la cour, où les charges près du roi les appelaient, et le Languedoc, où le Duc, lieutenant général après son père, devait porter les armes en temps de guerre et maintenir l'ordre en temps de paix. Son château de La Voulte, élevé au-dessus du Rhône, était tout à la fois une forteresse et la résidence de la famille. On y menait la vie seigneuriale et la vie guerrière. Mais partout où il était, il faisait l'objet de l'admiration de tous. "On était ravi de voir reluire tant de vertus et tant de piété parmi tant de grandeurs et tant de richesses et l'on ne pouvait comprendre comment deux jeunes gens d'une qualité si élevée ne se laissaient pas aller aux penchans où se précipitent d'ordinaire les personnes de leur âge et de leur rang et comment ils s'accordaient pour mener une vie si vertueuse et si exemplaire." C'est qu'ils s'aimaient très tendrement et d'un amour très chrétien, et nous allons voir comment cet amour s'est surnaturalisé. A la cour, à cette époque, sous les dehors les plus brillants se cachait une grande corruption et la fidélité conjugale était chose rare. Aussi faisaient-ils contraste dans ce milieu où ils tenaient cependant très noblement leur place. Le Duc avait le grand air de dignité et de simplicité de ceux qui ont une pure vie intérieure. Chez la Duchesse, ce qui charmaient le plus c'était de voir la sérénité de ce visage qui semblait éclairé d'une lumière sur laquelle ne passaient pas les ombres de la terre. Parfois la guerre les séparait l'un de l'autre et lorsqu'ils se réunissaient, après la conclusion de la paix, c'était avec une joie toujours nouvelle. A diverses reprises, il fut appelé à prendre les armes dans le midi, contre les protestants toujours prêts à se révolter contre le roi. Dans l'année 1625, il tint campagne avec le Maréchal de Chémines contre le Duc de Rohan

mal soumis pour soutenir les conditions de la paix de Montpellier qu'on exécutait pas. Cette campagne fut pénible, malheureuse comme ces escarmouches de partisans où les attaques sont des surprises, les défenses des hasards et les combats des massacres de frères. Le Duc de Ventadour se signala par des traits de vaillance mais sans résultat. Il réussit à amener 1500 hommes au Maréchal de Chémines contre la petite ville de St-Paul, voisine de Castres ; l'assaut fut donné et la ville prise, mais il fallut se retirer dans le Comté de Foix. Le siège du Mas d'Ajol, autre petite ville méridionale, échoue alors. L'automne survient, la guerre paraît suspendue de ce côté. Le Maréchal de Chémines congédie le régiment de Ventadour. Mais bientôt paraît un édit déclarant le Duc de Rohan coupable de lèse-majesté pour sa rébellion avec récidive dans le midi. Le Prince de Condé, commandant les troupes royales chargées de la réprimer et de la combattre, appelle sous les armes les chefs de guerre et gouverneurs de provinces qui devaient agir et commander sous lui : le Duc de Montmorency et le Duc de Ventadour. Celui-ci fut envoyé en Vivarais pour y couper les vivres aux révoltés en ravageant toutes les campagnes. La guerre fut cruelle, violente. Le Duc de Ventadour secondait le Duc de Montmorency dans ses manœuvres. Plusieurs fois il fut appelé à barrer le passage au Duc de Rohan qu'il forçait à changer ses plans. Il attaque son avant-garde entre les villages de Souilles et Souillevel avec 200 cavaliers et la débande ; trois fois le Duc de Ventadour revient à la charge, mais l'avant-garde a pu s'échapper et se réunir au gros de l'armée, et Montmorency amène le jeune chef, jugeant prudent de ne pas compromettre la journée si utilement commencée.

Dans le courant de la campagne, en janvier 1628, le roi avait donné à Condé l'ordre de confier au Duc de Ventadour la petite forteresse de Vaubert, avec ces mots qui témoignent de son estime et de sa confiance : "quant à Vaubert, je trouve bon que vous la remettiez en mains de mon cousin de Ventadour pourvu qu'il vous donne telle assurance de la sureté et conservation de cette place qu'il n'en puisse avoir faute."

Dans la même lettre royale, Louis XIII envoie à son dit cousin un brevet pour avoir le commandement de la cavalerie légère en son armée avec la qualité de Maréchal de camp.

Une dernière fois, au jour de Pâques 1628, il tente une jonction avec Montmorency pour empêcher la retraite de l'armée de Rohan. Il livra à la porte de Pivas un furieux combat de deux heures dans lequel, des deux côtés, on en vint à l'arme blanche et aux coups d'épée ; mais le Duc de Montmorency, soit par erreur, soit par une mauvaise volonté contre Richelieu et tout ce qui en provenait, ne le rejoignit pas.

En 1629, à la tête du régiment d'Annonay, il prit encore part à la guerre rapide que Louis XIII fit au Duc de Savoie qui avait refusé le passage dans ses états aux troupes Françaises envoyées pour occuper les états du Duc de Mantoue, qui venait de mourir sans héritier mâle et dont la succession était convoitée par un prince Français, le Duc de Nevers, soutenu par le Cardinal de Richelieu, contre l'Empire d'Allemagne. Il se trouvait à la brillante entrée de notre armée dans Liège d'où furent promptement délogés le Duc de Savoie et son fils qui s'empressèrent de traiter. On l'envoya ensuite dans le Haut Languedoc pour achever de pacifier et de réduire les protestants qui,

sous le commandement du Duc de Rohan, résistaient encore. Pendant le siège de Privas, il cernait la ville de Castres et la tenait si serrée qu'elle demanda du secours au Duc de Rohan. Mais celui-ci avait compris que le moment était venu de se soumettre, et pendant qu'Alais tenait encore il offrit ses propositions qui furent acceptées et la paix fut conclue à Alais.

Ici finit la vie militaire du Duc de Ventadour. Dieu avait d'autres vues sur lui. Il voulait entièrement à Lui ce couple trop parfait pour le siècle qu'il avait édifié. Il l'appelait à la vie sacerdotale et religieuse. Le Duc et la Duchesse de Ventadour s'aimaient d'un amour tendre : tout leur souriait. Ils étaient comblés des faveurs royales, de dignités et de tous les biens de la fortune, et n'avaient d'autres chagrins que les séparations momentanées que leur imposaient leurs devoirs. C'était le modèle des ménages chrétiens. Il semblait qu'ils n'avaient plus rien à désirer. Mais la grande piété qu'ils professaient depuis leur enfance leur faisait priser plus haut les biens éternels que ceux si fragiles de la terre, et, quoiqu'ils n'eussent éprouvé aucune de ces déceptions qui détachent souvent des choses d'ici-bas et rapprochent de Dieu, mus par un sentiment que le monde peut-être ne comprend pas, mais que les vrais chrétiens ne peuvent qu'admirer sans être obligés de les imiter, ils voulurent sanctifier leur amour, l'élever au-dessus des sphères humaines et le rendre éternel. D'un commun accord, ils décidèrent de se séparer pour se consacrer à Dieu complètement et se mieux retrouver dans le ciel. Déjà, le 24 septembre 1628, après avoir pris l'avis de leur directeur spirituel, le vénérable Père Grégoire de St-Joseph, prieur du couvent des Carmes, et avoir communiqué ensemble dans la chapelle des Carmélites d'Avignon, ils offrirent au Seigneur leur très pur amour conjugal et le transformèrent en le très pur amour évangélique. Cette résolution ne fut pas sans éprouver bien des difficultés de la part de leur famille et de leur entourage. Il leur fallut plusieurs années pour triompher des obstacles de toutes natures qu'ils eurent à surmonter. Mais Dieu, qui est plus puissant que tout et qui sait conduire à Lui ceux qu'Il appelle et qui écoutent sa voix, les guida. Le 19 septembre 1629, le Duc et la Duchesse de Ventadour, accompagnés des frères du premier auxquels ils n'avaient pas révélé leur dessein, et d'une suite nombreuse, se présentèrent en grand apparat à les Carmélites d'Avignon.

Lorsqu'ils eurent entendu la messe et communiqué, le Duc, en présence de cette assistance qui ne s'y attendait pas, conduisit la Duchesse à la porte du monastère qui s'ouvrit devant elle et la laissa, puis, traversant seul l'église et cette assistance stupéfaite, alla terminer sa journée dans le couvent des Capucins. Les années qui suivirent furent consacrées au règlement de leurs affaires temporelles. La Duchesse, devenue Sœur Marie Liesse, répandit d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres et de l'église. Elle céda toute sa fortune à sa sœur aînée dont la fille épousa le Maréchal de Luxembourg, qui prit aux ennemis de la France tant de drapeaux qui furent suspendus en trophées aux murailles de la cathédrale de Paris, que l'histoire l'a surnommé le tapisserie de Notre-Dame.

En 1634, elle fut appelée à fonder un couvent de Carmélites à Chambéry. En s'y rendant, elle passa au château de La Voulte où elle retrouva tous ses souvenirs de jeunesse. Plusieurs fois, le Duc de Ventadour alla la visiter et s'occuper avec elle du règlement de leur fortune. Il se trouvait à la fonda-

tion du couvent de Chambéry, fondation qui se fit avec une grande solennité. Il y était modeste et recueilli, attirant tous les regards. Ce n'est que le 19 septembre 1641, après que tout fut arrangé non sans de grandes peines que Marie Liesse peut prendre définitivement l'habit religieux et par une faveur spéciale du Pape Urbain VIII prononcer ses derniers vœux trois jours après. Son parrain était le jeune Duc Charles Emmanuel de Savoie, âgé de dix ans. et la marraine la sœur de celui-ci, Marguerite de Savoie qui représentait leur mère, la Princesse Christine de France, fille d'Henri IV. La cérémonie fut magnifique. La Duchesse de Ventadour apparut encore une fois revêtue des plus riches vêtements. Monseigneur du Pella y célébra la messe pontificalement. Le Duc de Ventadour y fut ordonné sous-diacre et chanta l'épître, puis il s'en alla à Paris où il devint prêtre et chanoine de la cathédrale. Il ne devait plus revoir Marie Liesse. Mais de loin ils demeurèrent unis par la prière avant de se retrouver dans le ciel. Le reste de la vie de cette grande Dame fut celle de la plus humble, la plus fervente, la plus exacte, la plus pénitente, la plus obéissante des Carmélites. Elle mourut dans le monastère de Chambéry, le 18 janvier 1660. Elle avait 49 ans.

Le 23 mai 1641, le Duc de Ventadour, n'ayant pas de postérité, avait cédé à son frère cadet, le Marquis d'Annoncy, le Duché Pairi de Ventadour. J'extraits de l'acte de cession les lignes suivantes qui peignent la disposition de son esprit :

“ Ayant été dès les premières années porté avec ardeur au service de Dieu et au mépris des affaires du monde, plein d'incertitudes pour parvenir aux richesses célestes dont la possession est certaine et éternelle, l'effet de ses desseins a été pour quelque temps éloigné par le désir de rendre au roi et à l'état les effets de la tige illustre dont il est issu ; mais enfin, par une singulière grâce d'en haut le cœur de Madame Liesse de Luxembourg, sa chère épouse, ayant été touché du même dessin, ils se sont, d'un mutuel consentement, dévoués au service de Dieu avec résolution ferme de dépouiller tout soin des choses terrestres et vaquer avec tranquillité non interrompue au soin de l'acquisition *des éternelles.* ”

Il ensevelit sa mystérieuse vocation dans la prière et l'immolation sous les voûtes de Notre-Dame. Il se consacra à la fondation des séminaires dont il fut Directeur-général, œuvre grande mais obscure qui contenait en germe les régénérations de l'Eglise de France. N'ayant cherché que Dieu sans éclat extérieur, sa vie s'écoula cachée, sainte, dans une fécondité que Dieu seul connaît. Ses jours se passèrent dans une telle humilité qu'il n'a pas même laissé de portrait de lui. J'en ai cherché un en vain pour l'offrir au Canada. Le monde pourtant n'oublia pas sa grande figure et continua à l'entourer d'attention et de respect. Aussi, voit-on dans plusieurs cérémonies importantes de la noblesse et de la cour, au milieu des noms illustres de ses parents et de ses contemporains, le sien suivi de cette désignation “ chanoine de l'Eglise de Paris. ” Il mourut pieusement le 24 octobre 1680, à l'âge de 84 ans, et son corps fut déposé sous les dalles de la vieille cathédrale en avant et près de la chapelle de la Ste-Vierge.

III CHRISTOPHE DE LÉVIS

Un autre membre de la famille de Lévis a été fait Vice-Roi d'Amérique et Lieutenant-général en la Nouvelle-France pour Louis XIV par lettres patentes en 1655. C'est François Christophe de Lévis-Ventadour, Comte de Brion, frère du précédent Henri de Lévis, Duc de Ventadour et quatrième fils d'Anne de Lévis, Duc de Ventadour et de Marguerite de Montmorency. Il naquit en 1602. Dès sa jeunesse et du vivant de son père qui mourut en 1617, il commença à porter les armes. Il suivit le Duc de Montmorency dans tous les combats et sièges de villes que celui-ci a faits en Languedoc et imita sa valeur.

Dans cette province la plupart des protestants s'étaient révoltés contre le roi de France. François Christophe de Lévis s'est trouvé au combat d'Aliza, aux sièges de Valy et de Valez, à la prise par escalade des îles Ste-Marguerite, et depuis, aux sièges de St-Antonin, de Montauban, de Montpellier et de La-Rochelle, à ceux de Corbie, d'Hesdin et d'Arras, il fit merveille en défendant les lignes attaquées par le Cardinal Infant d'Espagne. Partout il se signala par sa bravoure et par son intelligence de l'art militaire ; aussi devint-il Maréchal de Camp, gouverneur et Lieutenant-général pour Sa Majesté très chrétienne, du Haut et Bas Limousin et Sénéchal du dit pays, Capitaine de Fontainebleau. Il fut envoyé dans les carrosses du roi à Briare avec le Sieur de Belize, introducteur des ambassadeurs, pour recevoir le Duc de Modène et le ramener à Fontainebleau où était le roi. Le zèle et le dévouement qu'il a fait paraître pour le bien du royaume l'a rendu digne de l'estime de Louis XIII qui lui confia la négociation du traité avec le Comte de Soissons lors de la retraite de ce dernier à Sédan, et ses soins assidus triomphèrent des difficultés et assurèrent le succès de cette entreprise. Premier Ecuyer de Gaston, Duc d'Orléans, frère cadet de ce monarque, il sut gagner et conserver l'affection de ce prince souvent si inconstant. Il l'assista aux prises de Gravelines et du fort de Mardik. En récompense de ses services, une des plus hautes dignités du Royaume lui fut conférée, quoique son frère aîné en fut déjà revêtu par droit d'hérédité. Le Duché Pairie de Damville qui avait été créé pour le frère de sa mère, mort sans enfants mâles, fut relevé en sa faveur et lui fut accordé par lettres patentes au mois de novembre 1648. Nous lisons dans ces lettres patentes les lignes suivantes qui font son éloge :

“ Il s'est rendu digne par la générosité de son courage de posséder les plus hautes qualités de cet état, ayant donné des preuves continuelles de sa fidélité et affection à notre service dès sa jeunesse. ” (Suit le récit de ses faits d'armes que nous avons exposés plus haut et que je ne répéterai pas.) “ Nous avons cru que tant de services importants nous devaient obliger à lui accorder les marques d'honneur qui appartiennent à ceux qui sont comme lui relevés en naissance et en mérite. La maison de Lévis est noble et si ancienne qu'il faut s'en rapporter à l'histoire du temps qui fait mention des guerres contre les Anglais où les dits Sieurs de Lévis, comtes de Ventadour, furent employés et soutinrent un grand siège pendant un an dans leur château de Ventadour. ” *

* Il reste encore aujourd'hui des ruines magnifiques du château de Ventadour. Elles sont la propriété du marquis de Lévis et sont situées dans le département de la Terrèze, près d'Ussel, sur des

“ Il se remarque qu'ils ont été les chefs qui ont détruit la secte des Albigeois dans le pays de Languedoc et leurs successeurs ont rendu une infinité de services recommandables à cette couronne, tant aux faits des guerres, qu'aux autres charges importantes. Gilbert de Lévis, Comte de Ventadour, fut tellement estimé par ses bonnes qualités du roi Henri III, que ce dernier le fit chevalier de son ordre, conseiller en ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur du Limousin et érigea en sa faveur, l'an 1578, le dit comté de Ventadour en Duché Pairie de France. Anne de Lévis succéda au dit Duché et gouvernement et donna des preuves de sa fidélité si grande au service du feu roi Henry le grand, notre aïeul, lors de son événement à la couronne, qu'il rendit cette grande province soumise à son obéissance en un temps où la plupart de celles qui composent le royaume faisaient gloire de lui être contraires. Il eut, depuis, l'honneur d'être choisi pour faire la fonction de l'un de ses Pairs de France portant l'épée du Roy à son sacre et couronnement et fut fait tôt après Lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, où il sut par sa prudence ramener plusieurs rebelles à leur devoir. Le côté maternel du dit sieur de Brion est éclatant en personnes de marque et d'autorité dans la maison de Montmorency où se sont montrés plusieurs connétables, grands maîtres, amiraux de France, favoris de leurs maîtres et qui les ont très fidèlement servis.”

Ce qui prouve que tous ses honneurs étaient bien dus à son mérite personnel, non au caprice d'un souverain, c'est qu'après la mort de Louis XIII, la reine Anne d'Autriche, pendant sa régence, et ensuite Louis XIV devenu majeur, ne lui avaient pas témoigné moins de confiance que le roi leur prédécesseur. Ils eurent tous deux plus d'une fois recours à son dévouement sans être jamais déçus dans leurs espérances. Le second l'a chargé de ses affaires les plus secrètes et les plus importantes. Le 28 novembre 1651, s'étant démis de sa charge de gouverneur du Limousin, il fut remplacé dans cette haute fonction par son frère Anne de Lévis Ventadour qui venait d'être promu à l'archevêché de Bourges.

Le Duc de Tourville avait épousé Anne le Carmes de Jamberville, veuve de Claude Pinart, Vicomte de Comblisy, Baron de Cramailles et fille unique d'Antoine le Carmes, Seigneur de Jamberville, Président au Parlement de Paris et de Marie le Clere de Sesseville. Elle mourut le 10 février 1651 sans laisser de postérité.

Il lui survécut une dizaine d'années. Lorsque cet homme, qui avait été comblé de tout ce qu'il est possible de rêver, vit arriver sa dernière heure, sentant le néant de toutes les grandeurs humaines, il se prépara à paraître devant Dieu. Sa mort, arrivée le 9 septembre 1661, fut celle d'un chrétien. Il reçut avec piété les sacrements de l'Eglise, et suivant une tradition de ses aïeux, qui, de concert avec St-François d'Assise lui-même, avait établi en France les premiers couvents de Franciscaines, il voulut que sa dépouille mortelle, revê-

roches escarpées, à pic, à l'angle de deux vallées, ce qui faisait dire au Duc de Ventadour " que pour combler les fossés qui le défendaient toutes les pailles du royaume ne suffiraient pas. " C'était, au moyen âge, une forteresse inexpugnable. Elle ne put être prise que par trahison

tue de l'habit des Capucins, reposât dans le cimetière de ces religieux, au couvent de St-Jacques à Paris; montrant par là que, de tous les biens qu'il avait possédés, celui qu'il prisait le plus et qu'il tenait à conserver, même dans le tombeau, c'étaient ses liens avec le Père Séraphique.

MARQUIS DE LÉVIS.

Paris, mars 1899.

A nos abonnés

L'Enseignement Primaire n'est adressé gratuitement qu'aux écoles qui sont sous le contrôle des commissaires d'écoles. Toutes les autres personnes qui reçoivent actuellement la revue, et qui désirent la recevoir après les vacances, devront nous adresser \$1.25 d'ici au 15 d'août prochain. On voudra bien ne pas attendre au mois de septembre pour adresser la souscription. Il nous faut connaître exactement le nombre de nos abonnés réguliers avant d'ordonner le tirage de la première livraison de la nouvelle année scolaire.

Nous fixons le prix de l'abonnement à \$1.25, afin de pouvoir rencontrer les nouveaux frais occasionnés par la taxe d'un $\frac{1}{2}$ centin par lb. sur le transport des revues, taxe imposée par le pouvoir central.

Prière de tenir compte de cet avis.

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

FRACTIONS—(Suite)

Avant de donner la continuation de notre dernier article, disons un mot en réponse à certaines objections qu'on nous a faites dans le but de prouver que c'est une perte de temps de faire trouver la règle par l'élève, ou même de lui en donner la raison. Nous abrègerons nos remarques autant que possible.

En commençant l'étude des fractions l'élève passe à un chapitre des mathématiques, plus intéressant il est vrai, mais en même temps plus difficile que ce qui a fait le sujet de ses leçons jusque là.

L'intuition doit être la base de l'enseignement de l'arithmétique aux élèves des écoles primaires. On ne saurait trop insister sur ce point, mais nous n'ignorons pas qu'un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices protesteront contre cette assertion. Ils diront: " nous enseignons les fractions depuis longtemps sans soupçonner l'existence de ce que vous appelez l'intuition; nous employons, avec succès, dans leur exposition les mêmes procédés qui sont si utiles dans l'explication des règles des participes en grammaire, et nous pouvons affirmer que les élèves que nous formons ne laissent rien à désirer au point de vue de la connaissance de cette matière." Ces personnes sont de bonne foi, il n'y a pas à en douter, mais le fond de leur pensée est que

Dans la livraison de mai nous avons donné un tableau pour faciliter l'enseignement intuitif des fractions ; nous continuons maintenant les instructions sur la manière de s'en servir.

5^{ème} point.— Montrant sur le *tableau*, ce dont vous parlez, dites : $\frac{1}{8}$ et $\frac{1}{8}$ combien ? R. $\frac{3}{8}$.— Q. 3 fois $\frac{1}{8}$? R. $\frac{3}{8}$.

Q. $\frac{2}{12}$ et $\frac{2}{12}$ et $\frac{2}{12}$ et $\frac{2}{12}$ combien ? R. $\frac{8}{12}$.

Q. 4 fois $\frac{2}{12}$? R. $\frac{8}{12}$. Etc.

Q. Quel terme avez-vous multiplié ?

R. Le numérateur.

Q. Si on multiplie le numérateur d'une fraction par un nombre entier, quel effet cela produit-il sur la fraction ? R. Multiplier le numérateur par un entier multiplie la fraction.

Q. Ainsi $\frac{2}{12} \times 4 = ?$ R. $\frac{8}{12}$.

Q. Cette fraction $\frac{8}{12}$ simplifiée = ? R. $\frac{2}{3}$.

Le produit de $\frac{2}{12} \times 4$ est donc $\frac{2}{3}$.

Regardez au tableau, quelle différence y a-t-il entre les numérateurs de $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, ? R. Il n'y a aucune différence.

Q. Laquelle de ces fractions est la plus grande ? R. $\frac{1}{2}$. Q. Laquelle est la plus grande ensuite ? R. $\frac{1}{3}$. Etc., etc., Laquelle est la plus petite ? R. $\frac{1}{6}$.

Q. De plusieurs fractions ayant même numérateur et différents dénominateurs, quelle est celle qui a le plus de valeur ? R. De plusieurs fractions ayant même numérateur et différents dénominateurs, celle qui a le plus petit dénominateur est celle qui a le plus de valeur : $\frac{1}{2}$ a plus de valeur que $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{3}$ que $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{4}$ que $\frac{1}{5}$ et ainsi de suite.

Q. En divisant le dénominateur d'une fraction par un nombre entier, la fraction devient-elle plus petite ou plus grande ? R. Le dénominateur devient plus petit, conséquemment la fraction devient plus grande, car plus le dénominateur est petit, le numérateur restant le même, plus la fraction est grande : Exemple :— Divisez le dénominateur de $\frac{1}{4}$ par 2, vous aurez $\frac{1}{2}$; le dénominateur est 2 fois plus petit, la fraction est 2 fois plus grande ;— autre exemple,— divisez le dénominateur de la fraction $\frac{2}{12}$ par 4, vous aurez $\frac{2}{3}$; le dénominateur est 4 fois plus petit, la fraction est multipliée par 4.

Q. Combien de manières de multiplier une fraction par un nombre entier ? R. Deux— Multiplier le numérateur, ou diviser le dénominateur.

Série de problèmes où la multiplication devra se faire des deux manières.

Ex.— $\frac{2}{20} \times 5$,—en multipliant le numérateur cela donne $\frac{10}{20}$ ce qui simplifié équivalait à $\frac{1}{2}$;— en divisant le dénominateur cela donne immédiatement $\frac{1}{2}$.

Séries où la multiplication ne pourra se faire que d'une manière, en multipliant le numérateur. Ex. $2 \frac{2}{20} \times 3$,—en multipliant le numérateur cela donne $\frac{6}{20}$.— Séries de problèmes variés. Exigez qu'on multiplie la fraction, en divisant le dénominateur toutes les fois que cela soit possible.

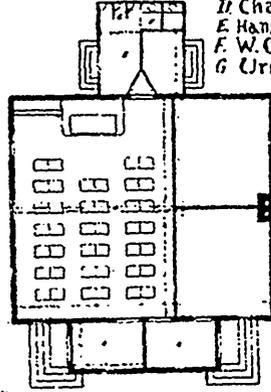
Parmi les réponses, il y aura des nombres fractionnaires (*fractions improprement dites*), faites comprendre ce que c'est et comment on les transforme en entiers ou en entiers suivis de fractions (*nombres mixtes*).

Série de problèmes où les multiplicandes sont des entiers suivis de fractions. Faites multiplier la fraction d'abord, puis les entiers, ensuite faites trouver la somme.

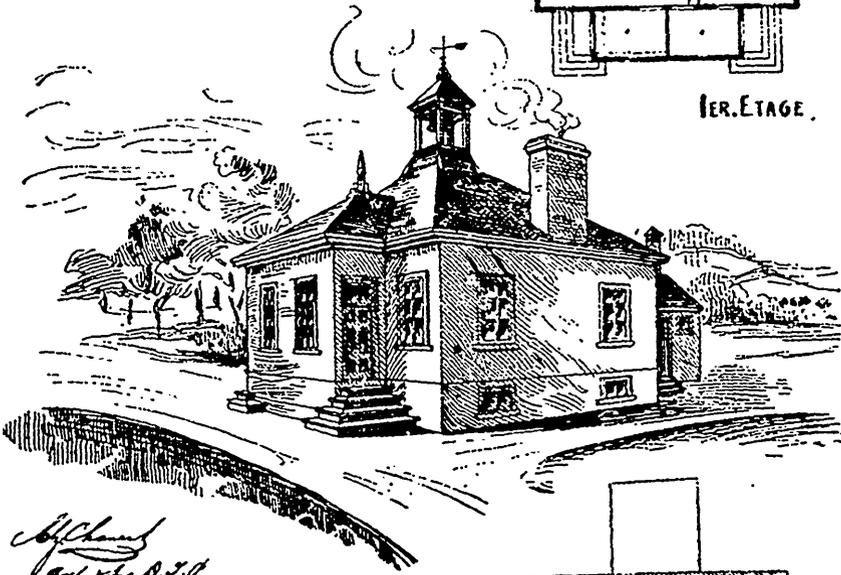
SÉRIE No. 9.

- A. Classe.
- B. Vestib. & Vestiaire
- C. Cuisine
- D. Chambre.
- E. Hangar à Bois.
- F. W. C.
- G. Urinoirs

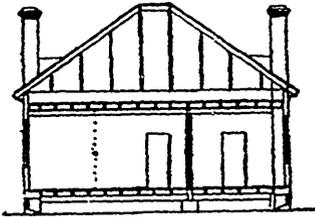
MAISON D'ECOLE POUR 40 ELÈVES
 — GRANDEUR 29×33'
 CÔT APPROXIMATIF \$ 800. À \$ 900.00



1ER. ÉTAGE.

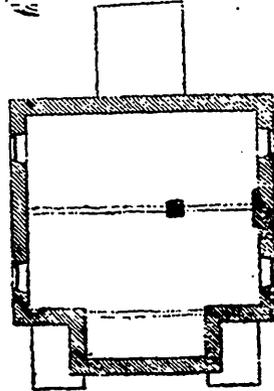


Alford
 Arch. & Eng. D. C. O.



SECTION

Echelle 24 Pieds au Pouce.



FONDATION.

Les couleurs

SIMPLES NOTIONS

(Pour l'Enseignement Primaire)

Nous croyons être agréable aux personnes qui nous ont écrit, relativement aux paragraphes "Couleur" du Programme d'examen, en donnant aujourd'hui dans *L'Enseignement Primaire*, quelques notions sur ce sujet.

I

La couleur est l'impression que fait sur l'œil la lumière réfléchiée par la surface des corps.

La physique démontre que la lumière solaire se décompose en sept couleurs principales : le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* et le *violet*. Ce sont les sept couleurs que l'on distingue dans l'arc-en-ciel, et que l'on peut observer dans un rayon de soleil, à travers un prisme de cristal. L'ensemble de ces sept couleurs est désigné sous le nom de spectre solaire.

Trois des couleurs du spectre solaire sont dites *primaires*, parce qu'elles ne résultent d'aucune combinaison d'autres couleurs ; elles sont simples, c'est-à-dire indécomposables : ce sont le *rouge*, le *jaune* et le *bleu*. Les quatre autres couleurs peuvent être composées au moyen des trois premières comme nous allons le voir.

Le mélange des couleurs primaires, prises deux à deux, produit trois autres couleurs dites *binaires* ou *secondaires*, savoir :

l'ORANGÉ	resultant du mélange du <i>rouge</i> et du <i>jaune</i>
le VIOLET	" " " du <i>rouge</i> et du <i>bleu</i>
le VERT	" " " du <i>jaune</i> et du <i>bleu</i> .

La combinaison en proportion convenable d'une couleur primaire et d'une couleur secondaire donne six autres nuances appelées couleurs *ternaires*, ce sont :

l' <i>orangé-rouge</i> ou CAPUCINE,	mélange du <i>rouge</i> avec l' <i>orangé</i> ,
le <i>violet-rouge</i> ou GRENAT,	" du <i>rouge</i> avec le <i>violet</i> ,
le <i>violet-bleu</i> ou INDIGO (campanule)	" du <i>bleu</i> avec le <i>violet</i> ,
le <i>vert-bleu</i> ou TURQUOISE,	" du <i>bleu</i> avec le <i>vert</i> ,
le <i>vert-jaune</i> ou SOUFFRE,	" du <i>jaune</i> avec le <i>vert</i> ,
l' <i>orangé-jaune</i> ou SAFRAN,	" du <i>jaune</i> avec l' <i>orangé</i> .

Il faut remarquer que ces six nuances ne sont que des modifications des trois couleurs secondaires, produites par la prédominance de l'une des couleurs primaires ; la *capucine*, par exemple, est l'*orangé* dans lequel le rouge domine ; le *grenat* n'est autre qu'un violet où prédomine le rouge, et ainsi des autres.

On obtient encore d'autres nuances dites *composées* en mélangeant deux à deux les couleurs secondaires. Cette combinaison donne :

le <i>brun-foncé</i>	mélange de l' <i>orangé</i> et du <i>violet</i> ;
le <i>citrin</i>	" de l' <i>orangé</i> et du <i>vert</i> ;
l' <i>olivâtre</i>	" du <i>violet</i> et du <i>vert</i> , etc.

II

On appelle *tons* d'une couleur les variations de cette couleur sous le rapport de l'intensité.

L'addition du noir à une couleur lui donne un *ton* foncé ; l'addition du blanc au contraire, lui donne un *ton* clair. Ainsi, toute couleur peut, par son mélange avec le noir ou le blanc, subir une série de modifications ou de *tons* depuis le plus clair, voisin du blanc, jusqu'au plus foncé, voisin du noir. Cette série de *tons* d'une même couleur s'appelle la *gamme* de la couleur. La couleur non mélangée de blanc ou de noir est dite couleur *franche*.

On appelle *nuance* d'une couleur ses variations sous le rapport de la composition optique, c'est-à-dire les modifications qu'elle éprouve par l'addition d'une très petite quantité d'une autre couleur.

III

Il existe des couleurs qui sont en harmonie entre elles, c'est-à-dire qu'elles forment un heureux contraste qui repose l'œil quand on les met en présence l'une de l'autre ; d'autres au contraire, lorsqu'elles sont rapprochées, se heurtent et produisent sur l'œil un effet discordant.

L'*harmonie* des couleurs résulte de la juxtaposition de couleurs différentes employées dans des proportions convenables, et disposées de manière à produire sur l'œil une impression agréable.

Les couleurs s'harmonisent et se neutralisent dans des proportions variables : l'expérience les fera connaître plus pratiquement que des règles d'une application plus ou moins arbitraire. Pour les couleurs primaires, par exemple, à intensité égale, elles s'harmonisent dans les proportions de 3 parties de jaune, 5 de rouge et 8 de bleu ; ces mêmes couleurs primaires se neutralisent dans les mêmes proportions, c'est-à-dire que leur mélange produit le blanc ou le *gris* incolore. On obtient aussi le gris en mélangeant dans des proportions convenables chacune des couleurs *secondaires* avec la *primaire* qui n'entre pas dans sa composition.

IV

A cause de cette propriété, les trois couleurs binaires sont appelées les *complémentaires* des couleurs primaires et réciproquement. Deux couleurs sont donc complémentaires, quand à elles deux, elles contiennent les trois couleurs primaires à l'état d'équilibre.

Les couleurs complémentaires possèdent la propriété d'exalter par leur juxtaposition la tonalité de la couleur voisine en la faisant paraître avec son maximum d'intensité.

On peut rendre visible cette propriété, en comparant deux surfaces, deux étoffes teintes d'une même couleur de vert, par exemple, mais dont l'une serait rayée de lignes ou mouchetée de points rouges : le vert de la seconde paraîtra plus intense, plus vif que celui de la première. On peut répéter l'expérience avec les autres couleurs complémentaires : on remarquera que l'orangé surexcite le bleu et que le violet fera briller le jaune.

Une remarque importante : les complémentaires, qui se font valoir réciproquement par leur juxtaposition, se neutralisent, s'annihilent au contraire, par leur mélange.

Ainsi, lorsqu'on voudra atténuer l'éclat d'une couleur, il suffira d'y *mélanger*, dans une proportion plus ou moins forte, sa complémentaire. Si, au contraire, on veut donner à une couleur tout son éclat, on l'*environnera* de sa complémentaire.

Il est à remarquer que plus une couleur est claire, plus sa complémentaire est foncée ; ainsi la complémentaire du bleu *foncé* est l'orangé *clair* ; la complémentaire du *châtain*, composé de jaune et de noir, est le lilas, composé de violet et de blanc.

La multitude de nuances que l'on peut obtenir par le mélange des couleurs entre elles ; la variété non moins grande de tons, que peut produire une même nuance suivant son degré d'intensité ; les oppositions et les harmonies résultant de la juxtaposition de teintes différentes sont autant de circonstances dont une personne de goût cultivé, doit savoir tenir compte dans la pratique quotidienne de la vie : chaque fois par exemple qu'il s'agit de décoration, d'ameublement, vêtement etc.

(*A suivre*)

CHS. A. LEFÈVRE.

L'enseignement de l'anglais à l'école primaire (1)

L'étude des langues étrangères est une des nécessités du temps où nous vivons. L'extraordinaire facilité des communications entre les différents pays du monde, les relations commerciales de plus en plus considérables, forcent, en quelque sorte, les habitants d'une contrée à apprendre les langues parlées par les nations circonvoisines.

En Europe, de nos jours, des efforts puissants se font dans le but de donner plus d'importance à l'étude des langues vivantes au détriment des langues mortes. Cette question, si grave, n'entre pas dans le cadre restreint de mon travail ; seulement, du conflit actuel, il se dégage un fait qui vient à l'appui de ce que j'ai dit en commençant, touchant la nécessité de l'étude des langues étrangères.

Pour ne parler que de notre pays et de celui qui lui fait borne, je constate qu'un besoin universel de la connaissance de l'anglais se fait sentir au Canada et que dans les Etats-Unis l'étude du français est tout à fait à la mode du jour. Les journaux annonçaient, tout récemment, la fondation d'une école française à Montréal, où les Américains pourraient facilement étudier le français durant la belle saison des vacances d'été. Une école semblable pourrait être établie avec chances de succès dans une de nos belles paroisses essentiellement françaises, autour de Québec. La beauté des paysages de l'historique ville de Champlain et des campagnes avoisinantes, l'esprit et l'allure français si bien conservés ici, se prêteraient à cette fin.

Aux Etats-Unis, la langue allemande est étudiée au nord et à l'ouest, la langue espagnole domine à l'est et au sud, et le français est appris un peu plus universellement comme langue d'agrément dans les meilleures familles : il est considéré comme un complément de l'éducation américaine, tandis que l'allemand et l'espagnol sont étudiés au point de vue des affaires.

Au Canada, l'étude des langues étrangères se bornent à la seule langue anglaise.

(1) Conférence donnée devant l'Association des Instituteurs de Québec et des élèves-maîtres de l'École normale Laval, le 27 mai, 1899.

Il ne m'appartient pas, ici, d'entrer dans de plus longues considérations sur l'étude des langues vivantes. Je veux, après quelques remarques d'opportunité, attirer l'attention des instituteurs sur l'excellente *méthode naturelle* pour enseigner l'anglais de M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval.

L'étude de la langue anglaise dans notre province, n'est, peut-être, pas tout ce qu'elle devrait être. Je sais qu'il existe un préjugé, basé sur un sentiment national, qui nous empêche de bien comprendre la grande utilité de la connaissance de cette langue. On finit par se rendre à l'évidence quand, plus d'une fois dans sa carrière, on s'est heurté à cet obstacle si fréquent : l'ignorance de la langue de ceux avec qui on est en relations constantes.

Le peuple canadien-français, à proprement parler, forme une nation distincte. Toutefois, je tiens à faire remarquer que la nation canadienne-française est une des plus bilingue des nations américaines. Depuis le jour où la Grande Bretagne nous a fait entrer dans son vaste empire, le Canadien-français a été en contact immédiat avec l'Anglais. Dans ses relations politiques, sociales et commerciales surtout, il lui a fallu entendre la langue anglaise, et, par conséquent, l'apprendre pour la parler et l'écrire. Les deux langues étant officielles, leur étude s'est imposée : c'était une nécessité.

Tout en respectant le patriotisme et le sentiment national de mes compatriotes, je me place au point de vue purement utilitaire et je dis que la langue anglaise doit nous être familière.

Un argument assez sérieux se présente à l'observateur : Je veux dire notre tendance ou manie de parler anglais sans raison. Je suis le premier à ridiculiser les anglo-maniaques qui, à tout propos, dans une réunion purement française, ont la sotte habitude de servir l'anglais à toute sauce. C'est un défaut que nous devons combattre. L'abus des mots anglais dans une conversation française est inconvenant. Il arrive, parfois, qu'un mot étranger à la langue que l'on parle, intercallé dans une phrase, lui donne du piquant ; mais il faut tant de tact pour éviter le pédantisme, qu'en général, il faut les éviter. Le Canadien-français doit savoir l'anglais pour s'en servir au besoin et non pour en faire parade inutilement.

L'instituteur, sachant l'anglais et le français, pourra faire double bien dans sa carrière si méritoire. Le commerçant, l'homme de profession, le cultivateur même, auront double chance de succès s'ils peuvent parler les deux langues. Ils pourront se renseigner plus facilement en lisant les publications anglaises et profiter de l'expérience et des découvertes de leurs voisins.

C'est pourquoi j'exprime le désir de voir l'anglais figurer sur notre programme scolaire d'une manière plus effective. Je trouve, figurant sur le programme officiel pour les écoles catholiques : "*Langue anglaise* (Pour les écoles où l'anglais est enseigné comme le français)." Si je comprends bien la note comprise dans la parenthèse, elle veut dire que l'anglais doit être enseigné seulement dans les écoles anglaises catholiques.

Le programme officiel pour les écoles protestantes est plus explicite. Le français *est facultatif* dans les écoles élémentaires, et *obligatoires* dans les écoles modèles et académiques. Dans tous les cas, voilà un tableau comparatif que j'extraits du dernier rapport si bien fait de M. le Surintendant, M. de LaBruère, et que je trouve très concluant :

“ Nombre d'élèves français catholiques..... 256,669

“ “ français apprenant l'anglais..... 59,792

(A peine le quart.)

Nombre d'élèves anglais protestants.....	47,528
“ “ anglais apprenant le français.....	22,200 ”

(Presque la moitié.)

C'est-à-dire que le quart à peine de nos enfants catholiques apprennent l'anglais, tandis que la moitié des enfants protestants apprennent une langue étrangère qui, j'en conviens, est pour eux, plus que pour nous, une nécessité de milieu. Cette dernière idée, toutefois, n'est pas admise par un grand nombre des nôtres qui prétendent que l'étude d'une langue étrangère s'impose plutôt aux Canadiens-Français.

Jusqu'à quel point et comment les Anglais apprennent le français ; je n'en sais rien. Je relève seulement des chiffres sur lesquels j'attire votre attention.

Tout récemment, M. le Principal de l'École normale Laval, M. l'abbé Th.-G. Rouleau, émettait une idée éminemment pratique : celle de proportionner les matières scolaires aux besoins particuliers des localités. Suivant la même idée, je crois pouvoir dire que l'on devrait rendre plus général et plus sérieux l'enseignement de l'anglais.

Pour arriver à ce résultat pratique, la Méthode naturelle de M. Ahern est le plus sûr moyen. Je voudrais la voir dans toutes les écoles primaires, dans les collèges commerciaux et classiques.

Apprendre une langue en la parlant paraît naturel. L'enfant apprend sa langue en la parlant et en l'entendant parler ; c'est-à-dire, que l'anglais doit s'apprendre par l'anglais et le français par le français. C'est précisément la marche suivie dans la méthode naturelle en question.

M. Ahern a donné le nom de méthode naturelle à ses leçons d'anglais ; il aurait pu leur donner le nom de méthode maternelle, tellement il a imité l'enseignement de la mère. Du reste, il avertit le maître, au commencement de son livre, *de copier la nature* dans son enseignement.

Je tiens à citer l'auteur de *l'Éducation nouvelle*, M. Demolins. Parlant de la méthode naturelle pour l'enseignement des langues étrangères, voici ce qu'il dit : “ Il faut observer l'enfant qui apprend sa langue maternelle : il entend un nombre considérable de mots et de phrases qui lui sont dites. Avant d'arriver sur ses lèvres, les mots et les tours de phrases se sont installés dans sa mémoire, il comprend avant de pouvoir articuler un seul mot ! ”

M. Demolins, qui est un grand observateur, a absolument compris ce que M. Ahern a mis en pratique depuis longtemps déjà.

La méthode naturelle, étudiée au point de vue pédagogique, est purement basée sur l'intuition et l'induction. Les premières connaissances humaines parviennent à l'âme de l'enfant par les sens, particulièrement par les yeux et les oreilles. Observons un instant l'enseignement de la mère. *Papa* et *maman* sont les premières paroles que l'amour maternel lui inspire. La femme montre son mari et dit : *papa* ! à cette première leçon, l'enfant répond par un sourire angélique : la première semence de la méthode intuitive a germé dans ce cher petit être, ses premiers fruits sont des sourires.

Cette méthode est absolument celle du P. Girard. Le savant religieux ne trouvait rien de plus efficace dans l'enseignement que les moyens employés par la mère dans l'éducation de son enfant.

Mais, c'est surtout la méthode intuitive de Pestalozzi que M. Ahern a suivie. Le célèbre pédagogue de Verdun prenait les mathématiques comme base d'opérations, et, divisant ses leçons en exercices gradués, il faisait une dénomination pure et simple des objets en commençant par le corps humain. M. Ahern a divisé ses leçons en quatre-vingt-seize exercices ; et il a pris, lui aussi, le corps humain comme objet de dénomination. A tout instant, on reconnaît le mathématicien. La précision et la clarté sont ses qualités distinctives. Tout est prévu. Les difficultés sont soigneusement écartées par les avertissements que l'on trouve au commencement de son livre : *ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire*.

Le grand principe sur lequel roule son enseignement, c'est que l'anglais doit s'apprendre par l'anglais. C'est pourquoi le maître doit suivre, à la lettre, les indications, les avis et les conseils que l'on retrouve à chaque leçon. En pratique, l'instituteur, s'il est français, est porté à parler français quand il explique ou qu'il commente la leçon — c'est une erreur qu'il faut éviter : il vaut mieux moins parler, mais s'exprimer en anglais ; l'élève, à son insu, se formera l'oreille ; ce qui est de la plus haute importance.

La préparation de la leçon ne doit jamais être négligée. Autrement, ce serait s'exposer à tomber dans le vague. Il y a dans la méthode de M. Ahern un enchaînement qu'il est facile de briser. Ceux qui connaissent M. Ahern et qui l'on vu à l'œuvre, savent comment il possède l'art d'égayier les routes parfois pénibles de certaines branches de l'enseignement. Je vous conseille, pour enseigner l'anglais, sa méthode à la fois si simple, si facile et surtout si *naturelle*. Je crois inutile d'ajouter d'autres observations sur le livre si bien fait de M. Ahern. C'est une méthode parfaite que je crois indispensable à ceux qui doivent enseigner ou apprendre l'anglais.

La méthode de M. Ahern pourrait parfaitement être adoptée à l'enseignement du français dans une classe composée d'anglais. Il est évident qu'il faudrait y faire quelques changements ; mais dans les grandes lignes, *la méthode naturelle* donnerait d'excellents résultats.

En terminant, j'exprime le désir de voir la seconde partie de sa méthode, que publie actuellement *L'Enseignement Primaire*, imprimée en volume et mise à la disposition du corps enseignant. Ce sera le digne couronnement de la première partie.

HORMISDAS MAGNAN.

L'instituteur et l'inspecteur

L'instituteur est peut-être le fonctionnaire le plus sujet à la critique. Il est possible de lui en adresser à l'infini. Ceux qui ont de l'expérience savent fort bien que, dans la plupart des cas, ses moyens de défense sont assez restreints et d'une douteuse efficacité.

Si La Fontaine vivait encore et qu'il visitât nos écoles, il pourrait avec sa verve poétique et son inimitable talent, composer une nouvelle fable, qui ferait le pendant de celle qu'il a intitulée *L'Œil du Maître* : Comme lui, un inspecteur méticuleux trouve partout matière à blâmer, à censurer. En effet, il n'est pas de recommandations, de conseils et de critiques qui ne puissent s'adresser aux instituteurs à propos de tout, d'eux-mêmes, de leurs élèves, de leur enseignement, de leurs relations, de la tenue de la classe,

des cahiers, des registres, du choix des livres, du programme, de l'emploi du temps, de tout ce qu'il font ou ne font pas. La tâche est si complexe et si difficile qu'il est toujours aisé de les trouver en défaut. A une besogne délicate et incessante viennent s'ajouter des études journalières absolument nécessaires, des recherches parfois longues et difficiles, des lectures indispensables, sans préjudice des obligations imposées à tout citoyen, à tout membre d'une société civilisée. En dehors des heures de classe, les soins de propreté et d'hygiène, l'entretien de l'école et du mobilier, la préparation et la correction des leçons et des devoirs, les cours d'adultes, les conférences, la bibliothèque, les œuvres scolaires, les examens, les concours, les travaux de la mairie, la correspondance, les visites aux autorités et aux parents, occupent tous les moments des maîtres et leur laisse peu de loisirs, quand ils n'empiètent pas sur leur repos.

L'instituteur est sans contredit le fonctionnaire le plus occupé ; tout réclame son attention et ses soins. Une tension continuelle d'esprit, un mouvement incessant, peuvent être la cause de légères erreurs de sa part, de petits oublis qui ne diminuent en rien son mérite. Combien il serait imprudent de le juger d'après une ou deux visites hâtives, au lieu de l'apprécier d'après les résultats obtenus dans sa classe, le degré d'estime et de confiance qu'il a mérité dans sa commune ! Tel qui ne paye pas de mine peut être un sujet brillant, apprécié des familles, ainsi que des élèves ; tel autre qui se surpasse devant l'inspecteur manque souvent des qualités qui font l'instituteur d'élite. Il faudrait le voir à l'œuvre pendant quelque temps et le suivre pas à pas pour être complètement édifié à son sujet.

Aussi je reste confondu quand je songe à toutes les qualités d'esprit, de droiture, de caractère, qui doivent être l'apanage obligé de l'inspecteur ; au tact, à la mesure, à la prudence dont il a besoin pour éviter les fausses appréciations, les jugements erronés ; combien il lui faut de force, d'intelligence et de sagacité pour discerner en toute occurrence le vrai du faux, pour ne pas confondre l'or avec le clinquant, pour juger chacun d'après sa valeur morale et pédagogique, les services qu'il rend, le bien qu'il fait. Chargé de diriger les éducateurs du peuple et de les apprécier, il doit rester insensible à toutes les flatteries, aux manières adulatrices et obséquieuses, surtout aux services intéressés, aux petites honnêtetés, et ne placer sa confiance qu'à bon escient.

Dans aucune autre carrière, il ne faut autant de courtoisie et de bienveillance de la part des supérieurs, autant de vigilance et de dignité de la part des subordonnés. Nulle part ailleurs, peut-être, la distance n'est si grande entre le chef immédiat et ceux qui sont placés sous ses ordres. De là la nécessité pour l'inspecteur de résister à toutes les suggestions de la vanité et de l'amour-propre, et sans s'abaisser, sans déroger en aucune façon, de pousser la condescendance aussi loin que possible. En particulier, il lui faut avec ses inférieurs beaucoup d'affabilité, jamais de morgue ni d'indifférence ; en public, des témoignages d'estime ; en visite, une figure aimable, des paroles affectueuses, des critiques discrètes et mesurées, des conseils empreints d'extrême bienveillance et de courageuse franchise ; en tout temps, des relations cordiales, avec la sympathie qui naît d'une collaboration active et dévouée. En traitant les instituteurs avec douceur, en encourageant leurs efforts, en appréciant leur conduite, en stimulant leur zèle, en étant leur conseiller, leur père, leur défenseur, en résistant aux influences étrangères à l'école, il gagnera leur confiance et leur inspirera l'attachement, il exercera sur eux une influence directe et personnelle.

De ce parfait accord, de cette merveilleuse harmonie résulteront pour l'enseignement les plus heureux effets. J'ai toujours admiré la façon ingénieuse de cet inspecteur qui, dans une classe, se faisait l'auxiliaire du maître et, par sa verve et sa bonne humeur, y mettait de l'entrain, faisait parler les élèves, en même temps qu'il montrait discrètement comment une leçon devient intéressante et instructive.

J. LE HÉNAFF.

(*Journal des Instituteurs de Paris*).

Comment améliorer le sort de l'instituteur

Une suggestion réellement pratique

La Tribune de Woonsocket, afin d'enrayer l'émigration des nôtres vers les États-Unis, publie l'excellent article qui suit et que nous reproduisons avec un bien vif bonheur :

1—Protéger l'enseignement, sous ce rapport, il y a beaucoup à faire. Un grand philosophe a dit, dans les *Conseils d'un père à son fils* : Si vous arrivez dans un pays où les charretiers gagnent plus d'argent que les maîtres d'écoles, ne vous y arrêtez pas.

Dans certaines contrées du Canada, on trouverait peu de charretiers qui ne gagnent pas deux fois plus que les instituteurs, et aucune servante ne se contenterait des gages des institutrices.

Je ne veux pas contester les talents du personnel enseignant : mais, étant si mal payés, maîtres et maîtresses d'écoles ne tiennent guère à leur position ; ils la quittent aussitôt qu'ils trouvent autre chose.

2—Encourager l'agriculture. Aujourd'hui on prétend remplir ce devoir, parce qu'on a fondé des Fermes Modèles Expérimentales, et qu'on accorde des subsides aux Expositions agricoles.

Je ne prétendrai pas que c'est là de l'argent absolument mal placé ; mais la mesure est loin d'être complète, et le moment ne me semble pas arrivé de viser au luxe et aux grands progrès, quand on est loin de posséder le nécessaire.

Beaucoup de petits cultivateur, surtout ceux qui ont le plus besoin d'être encouragés, refusent d'envoyer aux expositions leur bétail ou les produits de leurs terres, parce qu'ils voient généralement les prix enlevés par les gros bonnets, c'est-à-dire par ceux qui peuvent faire la culture à grands frais et élever des animaux qui leur coûtent cinq fois plus qu'ils ne valent.

La véritable ferme modèle, dans un jeune pays, devrait se trouver chez le maître d'école. Elle devrait avoir à sa tête non un gros fonctionnaire grassement payé, entouré de quelques favoris du gouvernement chargés d'examiner à la loupe les grains de semence et de compter les épis d'un carré de blé, mais le modeste instituteur, homme du peuple, fils de fermier, qui sait la valeur d'une heure de travail et d'une piastre laborieusement gagnée.

On mettrait à la disposition de ce guide des jeunes fermiers un lot de terre de moyenne valeur, ni meilleur ni plus mauvais que ceux sur lesquels les commençants s'établissent généralement. Sous sa direction, les élèves apprendraient d'abord le métier du bûcheron-défricheur, ensuite celui de jardinier et de fermier : ils apprendraient surtout à aimer leur état.

Il va s'en dire que les leçons d'agriculture pratique ne prendraient pas tout le temps. Le maître enseignerait le français et l'anglais, l'histoire et le reste. Un peu de chimie et de physique expérimentales ne nuirait nullement.

L'instituteur donnerait de temps en temps une conférence au cercle agricole de sa paroisse, et il mettrait à la disposition des membres de cette utile société les documents et les journaux que lui confierait le gouvernement. Il leur prêterait aussi les instruments aratoires, les machines à arracher les souches, etc., fournis par l'Etat et, de temps en temps, il se mettrait à la tête de ses élèves pour faire une excursion amusante et instructive à travers les défrichements.

Si, après cela, il reste encore de l'argent pour les Fermes Expérimentales, tant mieux. Chaque année, et jamais deux fois à la même époque, un certain nombre d'instituteurs iraient faire une visite de quelques jours à ces établissements modèles et s'y mettraient au courant de tous les progrès réalisés.

Moins de subsides pour les grands centres, moins de faveurs pour les partisans politiques, une protection plus généreuse pour les petits et les humbles, et si, après cela, le flot n'est pas endigué, si l'émigration continue, c'est que le mal est sans remède.

Voilà des choses à mettre en pratique et, si le gouvernement est réellement sérieux dans son travail de rapatriement, il devra se faire un devoir d'étudier ces conseils et peut-être de les mettre en pratique."

METHODOLOGIE

Étude sur l'adjectif

Disons en commençant que le mot *adjectif* signifie jeté auprès, ajouté. C'est un mot que l'on ajoute au nom. On distingue les adjectifs qui qualifient et ceux qui déterminent. Nous traiterons d'abord des premiers.

ADJECTIF QUALIFICATIF.—L'*adjectif qualificatif* est un mot qui désigne les qualités des êtres ou des choses :

Un ciel *pur* ; une eau *limpide*.

L'adjectif se place avant ou après le nom ; quelquefois il est réuni au nom par le verbe être (il est alors attribut) :

Un *petit* enfant ; un tableau *noir* ; ma plume est *neuve*.

REMARQUE : Certains adjectifs qui *précèdent* le nom forment avec lui une espèce de nom composé dans lequel ils ont un sens particulier : ainsi *un bon homme* ; *un brave homme*. Lorsqu'ils sont après le nom ils reprennent leur sens ordinaire : un homme *bon* ; un homme *brave*.

DEGRÉS DE SIGNIFICATION.—Quand on parle d'une qualité, on peut l'exprimer *simplement*, la *comparer* à une autre, ou trouver qu'elle est portée à son *plus haut point* : de là trois degrés de signification dans les adjectifs : le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif*.

1° *Positif.*—L'adjectif au positif désigne simplement la qualité : Une *belle* fleur.

2° *Comparatif.*—Quand on compare une qualité à une autre, on la trouve *supérieure*, *égale* ou *inférieure* à cette autre. Pour exprimer la *supériorité* on place *plus* devant cet adjectif : pour exprimer l'*égalité*, on met *aussi* ; et pour exprimer l'*infériorité*, on met *moins*.

Cette fleur est *plus belle*—ou *aussi belle*—ou *moins belle* que cette autre.

EXCEPTIONS : Pour marquer la supériorité avec *bon, petit, mauvais, ancien, récent, bas, haut,*

On dit toujours : *meilleur* au lieu de *plus bon,*

On peut dire : *moindre* " *plus petit,*

pire " *plus mauvais,*

antérieure " *plus ancien,*

postérieur " *plus récent,*

inférieur " *plus bas,*

supérieur " *plus haut.*

3° *Superlatif*.—Le *superlatif* est obtenu en comparant une qualité non plus à *une autre*, mais à *toutes les autres* qualités comparables.

Lorsque les termes de la comparaison sont exprimés, l'adjectif est au *superlatif relatif*, qu'on obtient en plaçant le *plus, le mieux, le moins* devant l'adjectif : La rose est la *plus belle* de toutes les fleurs.

Lorsque les termes de la comparaison ne sont pas exprimés, l'adjectif est au *superlatif absolu*, qu'on obtient en plaçant devant l'adjectif *extrêmement, fort, très,* etc. : Un visiteur *extrêmement surpris.*

Avant de nous occuper du genre et du nombre de l'adjectif, nous donnerons quelques expressions dont le sens change selon que l'adjectif est avant ou après le nom :

- 1 { *BON homme* : homme simple, qui se laisse facilement dominer.
 homme BON : homme charitable, affectueux.
- 2 { *BRAVE homme* : probe et honnête, de relations faciles,
 homme BRAVE : rempli de bravoure, qui affronte le danger sans crainte.
- 3 { *DERNIÈRE année* : qui termine une période quelconque,
 année DERNIÈRE : qui précède celle dans laquelle on se trouve.
- 4 { *GRAND homme* : homme de génie dont le nom est illustre,
 homme GRAND : d'une taille élevée.
- 5 { *HONNÊTE homme* : qui jouit de l'estime publique,
 homme HONNÊTE : de bonnes manières, qui observe les règles de la bienséance.
- 6 { *MAUVAIS air* : tenue gauche, négligée, quelquefois repoussante,
 air MAUVAIS : extérieur méchant, qui inspire la crainte.
- 7 { *MÉCHANT écrit* : écrit sans valeur,
 écrit MÉCHANT : dans lequel l'auteur cherche à nuire.
- 8 { *PAUVRE homme* : sans valeur, sans talent,
 homme PAUVRE : qui ne possède aucune fortune, aucune ressource.
- 9 { *PLAISANT homme* : bizarre, ridicule,
 homme PLAISANT : enjoué, qui aime la gaieté.
- 10 { *PROPRES termes* : les mots mêmes dont on s'est servi ailleurs,
 termes PROPRES : qui conviennent exactement pour exprimer une idée.

Par ces quelques exemples on voit qu'il n'est pas toujours indifférents de placer l'adjectif avant ou après le nom.

GENRE ET NOMBRE DE L'ADJECTIF.—L'adjectif a le même genre et le même nombre que le nom auquel il se rapporte :

Un *bel* arbre ; une *belle* maison ; de *belles* récoltes.

DU GENRE.—On met un adjectif au *féminin* en ajoutant un *e* à la forme, au masculin : poli, *polie.*

EXCEPTIONS : 1° Quand l'adjectif est déjà terminé par *e* au masculin, il ne change pas au féminin : *sale, SALE* ; cependant *traître* fait *TRAITRESSE.*

2° Quand l'adjectif est terminé au masculin par *el, cil, en, et, ou*, on le met au féminin en *doublant la dernière lettre* et en ajoutant un *e* : bon, *bonne*, ancien, *ancienne*.

Cependant *complet, incomplet, concret, discret, indiscret, inquiet, replet et secret*, font au féminin *complète, incomplète, concrète*, et sans doubler le *t* mais en mettant un *accent grave* sur l'*e* qui le précède.

3° Les adjectifs terminés au masculin par *er* changent *er* en *ère* au féminin : léger, *légère* ; amer, *amère*.

4° Les adjectifs terminés par *f* changent *f* en *ve* : vif, *vive* ; neuf, *neuve*.

5° Les adjectifs terminés par *x* changent *x* en *se* ; heureux, *heureuse* ; jaloux, *jalouse* ; etc ; mais *doux, faux, préfix, roux*, font *douce, fausse, préfixe, rousse*.

6° Les adjectifs terminés par *gu* prennent au féminin un *e* surmonté d'un *tréma* : aigu, *aiguë*.

7° Les adjectifs terminés en *eur* changent *eur* en *euse* : boudeur, *boudeuse*.

Majeur, mineur, meilleur, supérieur, intérieur et tous ceux en *érieur*, suivent la règle générale : *majeure, mineure*, etc, *pécheur* et *vengeur* font *pécheresse* et *vengeresse*.

8° Les adjectifs terminés par *teur* changent *teur* en *teuse* lorsqu'ils dérivent d'un participe présent : menteur, *menteuse* ; flatteur, *flatteuse* ; etc.

Les autres changent *teur* en *trice* ; corrupteur, *corruptrice*. Cependant *exécuteur, inspecteur, persécuteur* changent *teur* en *trice* bien qu'ils dérivent d'un participe présent : *enchanter* fait *enchanteresse*.

9° *Demandeur, défendeur, vendeur*, en termes de palais : font *demanderesse, défenderesse, venderesse*.

10° Les adjectifs *nul, gentil, bas, épais, exprès, gras, gros, las, profès, bellot, sot* et *vicillot*, doublent la consonne finale avant de prendre l'*e* muet : *basse, expresse, professe, vicillotte* etc.

11° Les adjectifs *beau, nouveau, fou, mou, vieux*, font au masculin *bel, nouvel, fol, mol, vicil* devant un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette : *bel* enfant, *nouvel* an, *fol* espoir, *mol* oreiller, *vicil* arbre ; de là leur féminin *belle, nouvelle, folle, molle, vicille*.

12° Les adjectifs suivants ont un féminin tout à fait irrégulier : *ammoniac*, AMMONIAQUE : *blanc*, BLANCHE ; *franc*, FRANCHE (ou FRANQUE, s'il s'agit par exemple de la *nation franque*) ; *sec*, SÈCHE ; *frais*, FRAICHE ; *absous*, ABSOUTE ; *dissous*, DISSOUTE ; *tiers*, TIERCE ; *public*, PUBLIQUE ; *caduc*, CADUQUE ; *turc*, TURQUE ; *grec*, GRECQUE ; *malin*, MALIGNÉ ; *bénin*, BÉNIGNE ; *long*, LONGUE ; *oblong*, OBLONGUE ; *favori*, FAVORITE ; *coi*, COITE ; *hébreu*, HÉBRAÏQUE ; (à vrai dire hébreu et hébraïque sont synonymes, et au féminin on emploie *hébraïque* qui est des deux genres tandis que hébreu n'a pas de féminin).

13° Les adjectifs *aquilin, châtain, dispos, fat, grognon*, n'ont pas de féminin.

DE NOMBRE. On met l'adjectif au pluriel en ajoutant un *s* à la forme du singulier : *bleu*, BLEUS.

EXCEPTIONS : 1° Quand l'adjectif est terminé par *s* ou *x*, il ne change pas au pluriel :

Un habit *gris*, des habits *gris* ; un homme *heureux*, des hommes *heureux*.

2° Quand l'adjectif est terminé par *au*, on ajoute un *x* au lieu d'un *s* : un chant *nouveau*, des chants *nouveaux*.

3° Quand l'adjectif est terminé par *al*, on change le plus souvent *al* en *aux* : un acte *légal*, des actes *légaux*.

Un certain nombre d'adjectifs en *al* ont le pluriel régulier : *glacial*, GLACIALS ; *jovial*, JOVIALS ; *sentimental*, SENTIMENTALS ; etc.

(à suivre)

H. ANTOINE.

VARIETES

A l'occasion du 24 Juin

LUDGER DUVERNAY

FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE. (1)

Monsieur L. Duvernay descendait d'une famille française établie depuis longtemps dans le pays. Son grand père était Notaire Royal de la juridiction de Verchères, et son père, Joseph Duvernay, allié par sa femme à la famille distinguée de Lamorendière, s'était livré à la culture du sol. M. Ludger Duvernay naquit à Verchères, le 22 janvier 1799. Après avoir reçu l'instruction qu'on donnait alors dans les écoles élémentaires des campagnes, il vint à Montréal en juin 1813, comme apprenti typographe, dans l'établissement de M. Chs. B. Pasteur, qui publiait alors *Le Spectateur*. Quatre ans plus tard, en juin 1817, il commençait aux Trois-Rivières, la publication d'un journal sous le titre de *La Gazette des Trois-Rivières*, qui subsista jusqu'en 1822. Il publia en 1823, dans la même ville, le *Constitutionnel* qui eut deux années d'existence.

Le 14 Février, il se lia par mariage à Melle Marie-Reine Harnois, fille du capitaine Augustin Harnois, de la Rivière-du-Loup. En 1826, il établit dans la ville des Trois-Rivières, le journal l'*Argus*, et en 1827, il vint se fixer à Montréal, et s'entendit avec l'Hon. A. N. Morin pour fonder *La Minerve* sur un pied de permanence. Depuis cette époque, le nom de M. Ludger Duvernay a toujours figuré d'une manière prééminente dans les grandes luttes politiques du Canada.

La Minerve commença dès lors vigoureusement la guerre qu'elle a toujours soutenue depuis contre les abus, et M. Duvernay fut fréquemment victime de son zèle patriotique à défendre les intérêts du peuple. Il fut arrêté pour la première fois en 1828, en compagnie de M. Joclyn Waller. Il imprimait alors, concurrentement avec la *Minerve*, le *Canadian Spectator* dont M. Waller était l'éditeur. Ils furent arrêtés tous deux, sous accusation de libelle, sur la déposition d'un ou deux individus. Cette première persécution eut l'effet d'attirer les yeux et les sympathies du peuple sur lui. Des assemblées publiques déclarèrent que la conduite qu'on avait tenue envers ces messieurs était une tyrannie et une violation des droits du sujet anglais et de la liberté de la presse.

En 1832, M. Duvernay fut arrêté de nouveau, par ordre du Conseil législatif, pour avoir publié dans la *Minerve*, un écrit qui représentait le conseil législatif comme " une grande nuisance " dont il fallait débarrasser le pays. Messieurs les conseillers décidèrent, par une résolution, que c'était un libelle diffamatoire contre cette branche de la Législature, et ordonnèrent en même temps l'arrestation de M. Duvernay, et

(1) Reproduit du *Journal du Dimanche*, 24 juin 1884. Nous conseillons à la jeunesse de lire l'excellent travail de notre vénérable ami M. Raphaël Bellemare, un fier patriote du vieux temps.

celle de M. le Dr. Daniel Tracey, éditeur du *Vindicator*, qui avait publié un article dans le même sens. Ils furent tous deux traduits à la barre du Conseil, et condamnés par leurs accusateurs. Ils demeurèrent dans la prison de Québec pendant toute la session qui se tenait alors. Ce fut le signal d'un mouvement général d'indignation, dans la presse et dans le public contre la conduite du Conseil, et de sympathie pour MM. Duvernay et Tracey. On organisa des assemblées et des processions dans Québec et dans Montréal pour leur procurer un triomphe éclatant. Plus que cela encore : ils reçurent chacun deux médailles d'or, l'une de la part des habitants de Québec, et l'autre de la part des citoyens de Montréal, comme témoignage de sympathie dans les souffrances qu'ils avaient endurées pour la cause populaire.

Mais l'acte qui perpétuera, sans doute, mieux que tout autre, le souvenir de M. Duvernay, dans la mémoire de ses compatriotes, c'est la fondation de la Société nationale des Canadiens-français, la Société St. Jean-Baptiste. C'est lui qui en avait conçu le premier l'idée, et qui, par son activité, réussit à la mettre à exécution. C'est en 1834 que le jour de St. Jean-Baptiste fut célébré pour la première fois comme fête nationale. Avant cette époque, c'était par dérision et par moquerie que les ennemis de notre origine appliquaient le nom de Jean-Baptiste à nos compatriotes ; mais en le faisant adopter par l'association nationale, M. Duvernay l'a rendu respectable et l'a fait respecter de tous. A lui tout le mérite du succès qu'a obtenu notre association jusqu'aujourd'hui, personne ne peut le contester. Il s'est même souvent et presque tous les jours imposé des sacrifices pour obtenir ce but louable et patriotique. Aussi la reconnaissance éternelle de l'association St. Jean-Baptiste lui est acquise ; elle en a donné un témoignage éclatant en se chargeant des frais de ses funérailles et en ordonnant que rien ne fut épargné pour les rendre pompeuses.

L'attribution de la feuille d'érable comme emblème national est aussi l'ouvrage de M. Duvernay. Cet emblème qui a été adopté partout, dans le Haut comme dans le Bas Canada, par les lettres et par l'iconologie, immortalisera son souvenir.

En 1836, M. Duvernay fut soumis à une nouvelle épreuve, et emprisonné une troisième fois pour l'expression de ses opinions dans la presse. On se souvient de la mort de M. Collins, de froid et de privations, dans la prison de Montréal. Une enquête fut ordonnée et le geôlier et le shérif convaincus d'une négligence coupable. Dans le terme de la cour le plus prochain, le procureur général soumit au grand jury une accusation de meurtre contre le geôlier. Comme il n'y avait pas alors de loi du jury, le shérif était libre de composer le jury comme il l'entendait. Le geôlier étant le subalterne du shérif, il était important pour celui-ci qu'on ne trouvât pas d'accusation fondée contre le premier, et il se trouva que sur les 24 personnes qui composaient ce jury, 16 étaient de la cité de Montréal, amis du shérif. En parlant de la procédure, *La Minerve* dit que le grand-jury était "un jury trié," (*Packed jury*). On ordonna de suite une prise de corps contre M. Duvernay, pour mépris de Cour, et il fut condamné à 30 jours d'emprisonnement et £20 d'amende. Cette fois encore ses accusateurs et ses juges furent victimes de leur propre haine, car l'opinion se prononça énergiquement en faveur de M. Duvernay. Il fut accompagné à la prison par un immense concours de citoyens. On s'était procuré une magnifique carrosse, dans lequel plusieurs membres de la Chambre d'assemblée prirent place à côté de M. Duvernay. Ce nouvel emprisonnement valut à M. Duvernay de nouvelles sympathies et rendit son nom plus cher encore à ses compatriotes. On le considérait comme un martyr de la bonne cause.

L'année suivante, en mai 1837. M. Duvernay fut élu, par acclamation, représentant du comté de Lachenaie ; et comme tous les patriotes les plus distingués de ce temps-là, il fut forcé de s'expatrier au commencement de novembre de cette même année. Son nom était sur la liste des proscrits pour cause politique.

Il se réfugia avec sa famille aux Etats-Unis, et la publication de la *Minerve* fut suspendue à partir du 16 novembre 1837.

Il fixa son séjour à Burlington, mais il visita les principales villes de l'Union, pour assister aux assemblées qui se faisaient alors pour sympathiser avec les exilés Canadiens. Il fut reçu partout avec les plus grands témoignages de respect et de considération ; à Philadelphie surtout on avait annoncé sa présence au moyen de placards qui invitaient les habitants de la ville et du comté à se réunir en assemblée pour l'entendre et venir en aide aux réfugiés du Canada.

En 1838, M. Duvernay annonçait, dans un prospectus, qu'il allait commencer la publication d'un journal français, près des frontières, dans les intérêts du Canada, et dans le printemps de 1839, le *Patriote Canadien* paraissait à Burlington. Comme M. Duvernay était déjà bien connu dans les Etats-Unis et respecté de tous, la nouvelle entreprise fut saluée avec acclamation par toute la presse de l'Union.

Enfin l'Union des Canadas ayant été décrétée par le gouvernement anglais, et le principe du gouvernement responsable accepté par la province unie, la paix fut rétablie, et les proscrits politiques purent revenir en sûreté dans leur patrie.

M. Duvernay revint s'établir de nouveau à Montréal en 1842, et recommença la publication de la *Minerve* dans le mois de Septembre pour la défense des idées libérales-réformistes. Tout en approuvant le système de gouvernement représentatif qu'on venait d'accorder au pays, il n'a jamais cessé de protester contre les iniquités de l'acte d'union.

Durant toute sa carrière politique, M. Duvernay ne s'est jamais séparé un seul instant de la masse de ses compatriotes. Depuis son retour dans le pays, il a soutenu avec énergie le système de gouvernement que nous possédons actuellement, et combattu les ministères qui ne le mettaient pas effectivement en pratique.

Rendu à cette période d'une vie orageuse et de travaux incessants, M. Duvernay se trouvait encore avec une fortune négative, son imprimerie ayant été vendue durant son exil.

Néanmoins, il comptait assez sur la Providence pour ne jamais perdre courage, et le soin de ses intérêts privés a toujours été pour lui une affaire secondaire, une affaire de nulle importance, qu'il oubliait totalement en présence des affaires publiques et des intérêts de son parti. Il s'est toujours associé de tout cœur aux œuvres utiles, méritoires et charitables. On peut dire qu'il était véritablement patriote, ami de l'humanité et de toutes les institutions qui ont pour but d'améliorer l'intelligence des hommes, d'adoucir les misères humaines et de "*rendre le peuple meilleur.*"

M. Duvernay, mort le 28 novembre, a été inhumé le 2 décembre 1852.

RAPHAEL BELLEMARE

COURS ILLUSTRÉ D'HISTOIRE DU CANADA

III

SAMUEL CHAMPLAIN (*Suite*)

ABRÉGÉ DE SA VIE

(Pour L'Enseignement Primaire)

De cette époque (1626) date une ère de prospérité nouvelle pour la petite colonie gouvernée par Champlain. Pendant les absences réitérées de celui-ci, les travaux de l'habitation avaient languï, et le fort avait été abandonné, Champlain le fit terminer. De leur côté, les Jésuites et les Récollets, ainsi que Louis Hébert, commencèrent à défricher des terres à la haute ville et sur



LE CHATEAU SAINT-LOUIS, SA DERNIÈRE RESTAURATION (1808-11).

VUE PRISE DU FORT.

les bords de la rivière Saint-Charles. " Ils n'ont perdu aucun temps, écrivait Champlain, comme gens vigilants et laborieux qui marchent tous d'une même volonté, sans discordes, qui ont fait que dans peu de temps ils eurent des terres pour se pouvoir nourrir, et se passer des commodités de France ; et plût à Dieu que, depuis vingt-trois à vingt quatre ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères, il y aurait maintenant plusieurs habitations et ménages au pays."

Ce qui n'empêche pas que la colonie était dans un état précaire, parce qu'elle était laissée à elle-même. Le Père Charles Lallemand fut même obligé de reconduire en France une vingtaine de travailleurs qui auraient infailliblement péri de faim sans cette sage précaution. Il exposa au vice-roi les embarras de la petite colonie et il demanda du secours au cardinal de Richelieu. Celui-ci, convaincu qu'il fallait soutenir à tout prix l'honneur du nom français dans l'Amérique, parvint bientôt à fonder une nouvelle compagnie sous

le nom de Compagnie de la Nouvelle France ou des Cent-Associés. Elle s'engageait à envoyer au Canada deux à trois cents hommes dès l'année 1628, ainsi qu'un renfort annuel de colons qu'elle devait nourrir pendant trois ans. Le roi lui accordait en retour à perpétuité le fort et l'habitation de Québec, "avec tout le pays de la Nouvelle-France, y compris la Floride, etc," et beaucoup d'autres avantages. Cette Compagnie réunit bientôt plus de cent associés, à la tête desquels était Richelieu et le marquis d'Effiat, surintendant des finances. Elle se montra d'abord bien disposée, et, en 1628, elle équipa quatre navires, chargés de provisions et d'autres secours; malheureusement ils furent attaqués en route et les secours n'arrivèrent pas à destination.

Des Français, traîtres à leur religion et à leur patrie, avaient résolu à cette époque de conquérir les établissements du Canada, au profit de leur patrie d'adoption, l'Angleterre. De ce nombre les frères Louis, Thomas et David Kertk, réputés excellents navigateurs, munis d'amples pouvoirs du roi d'Angleterre, furent les plus redoutables. Au printemps de 1628, ils dirigèrent d'abord trois vaisseaux, puis une escadre de plusieurs autres vers l'Amérique, pour s'emparer de l'Acadie et détruire l'habitation de Québec. Averti que l'ennemi avait détruit Tadoussac et se préparait à remonter le fleuve, Champlain se mit à l'œuvre pour lui opposer la plus vive résistance possible, et il fit dresser des barricades autour du fort. Bientôt en effet, le 10 juillet, une chaloupe apportait à Champlain un message signé par David Kertk, l'invitant à se rendre. La réponse du fondateur de Québec fut ferme et très convenable. "Je sais, disait-il, que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans premier voir l'essai de nos canons..."

L'attitude fière et énergique de Champlain fit renoncer les Kertk à leur entreprise. L'ennemi s'en retourna, et chemin faisant, il attaqua plusieurs vaisseaux qui venaient au secours de Québec, portant les PP. Charles Lallemand et Ragueneau, trois récollets, le Sieur Robert Giffard et le Sieur LeFancher qui allait résider à Québec avec sa famille. Ils furent tous faits prisonniers et ramenés en Europe. Québec et la colonie française étaient sauvés, sans cette malencontreuse rencontre, qui ruina toutes les espérances de Champlain. Le plus terrible fléau qui s'abattit sur l'habitation fut la famine. Les récoltes et les produits de la pêche et de la chasse empêchèrent cependant les colons de mourir de faim durant l'hiver.

Le retour du printemps donna quelque espoir à Champlain, qui pensait voir arriver du secours de France. Mais rien ne vint, excepté quelques vaisseaux anglais commandés par les Kertk. Ceux-ci, connaissant le triste état de la colonie, demandèrent la reddition du fort, promettant des conditions acceptables. Par une lettre du 19 juillet 1629, Champlain accepta les termes proposés, et capitula. Il était compris que Champlain retournerait en France, et emmènerait avec lui tous les Français qui voudraient l'accompagner, les soldats et les missionnaires sans exception. Les familles Hébert, Couillard, Martin et quelques autres, ainsi que plusieurs interprètes préférèrent rester, dans l'espérance que la mère-patrie recouvrerait bientôt son ancienne colonie. Ils ne furent pas déçus dans leur espoir, et trois ans plus tard (1632) le drapeau fleurdelisé flottait de nouveau sur le fort Saint-Louis à la place du pavillon anglais.

Champlain, les religieux Récollets et Jésuites, et tous les habitants qui avaient préféré passer en France, entre autres Pont-Gravé et les employés de la traite, arrivèrent à Douvres le 27 octobre, au moment même où la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre. Toujours plein de sollicitude pour sa chère colonie, Champlain se rendit immédiatement à Londres auprès de l'ambassadeur. "Je donnai, dit-il, des mémoires, et le procès-verbal de ce qui s'était passé en ce voyage, l'original de la capitulation et une carte du pays pour faire voir aux Anglais les découvertes et possessions qu'avions prises du dit pays de la Nouvelle-France, premier que les Anglais. Mais les négociations traînèrent en longueur, et Champlain préféra retourner en France presser le ministre de faire tout en son pouvoir afin de faire restituer par l'Angleterre une colonie qui, d'après les traités, ne lui appartenait pas. Dans l'intervalle, qui s'étendit jusqu'au 29 mars 1632, Champlain s'occupa de publier une nouvelle édition de ses voyages, c'est-à-dire, une histoire détaillée des événements passés au Canada depuis la fondation de la colonie française.



LE "VIEUX CHATEAU" OU "CHATEAU HALDIMAND", A QUÉBEC
(Ancienne Ecole normale Laval)
(1784-1892).

Après le traité de Saint-Germain-en-Laye, la Compagnie des Cent-Associés reprit la gestion des affaires de la Nouvelle-France, et elle confia de nouveau à Champlain une Commission datée du 1er mars 1633, le nommant son lieutenant "en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et autres."

Champlain partit de Dieppe le 23 mars 1633, chargé du commandement de trois vaisseaux, le *Saint-Pierre*, le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*, portant près de deux cents personnes, entre autres les PP. Massé et de Brébeuf. La petite flotte mouilla devant Québec, le 23 mai, après une traversée des plus orageuses. Ce fut une grande joie ce jour-là pour les habitants restés dans la colonie. "Ce jour, dit le P. LeJeune, nous a été l'un des bons jours de l'année." On peut dire que de ce moment la Nouvelle-France reprit une nouvelle vigueur, qui allait bientôt s'accroître même au milieu des plus grands obstacles.

A cette époque, la colonie française en Amérique n'était encore qu'à l'état embryonnaire. "C'était bien peu de chose, dit Charlevoix, que l'établissement que nous avons dans l'île du Cap-Breton ; cependant ce poste, le fort de Québec, environné de quelques méchantes cabanes dans l'île de Montréal, autant peut-être à Tadoussac, et en quelques endroits sur le fleuve Saint-Laurent, pour la commodité de la pêche et de la traite, un commencement d'habitation aux Trois-Rivières et les mines du Port-Royal, voilà en quoi consistait la Nouvelle-France, et tout le fruit des découvertes de Verazzani, de Jacques Cartier, de M. de Roberval, de Champlain, des grandes dépenses du marquis de la Roche et de M. de Monts, et de l'industrie d'un grand nombre de Français, qui auraient pu y faire un grand établissement, s'ils eussent été bien conduits."

Aussitôt après son arrivée à Québec, Champlain s'occupa de traite, et surtout d'assurer la tranquillité du pays et la protection du commerce. Il n'oublia pas non plus d'élever une église au culte, et d'engager les sauvages à emmener dans leurs pays lointains des missionnaires jésuites. Le passage des Hurons à Québec lui fournit une bonne occasion de montrer son zèle religieux. C'est de cette époque que les jésuites commencèrent à écrire ces magnifiques relations de leurs missions, qui, répandues en France, eurent l'effet d'attirer au Canada de nombreux colons. L'émigration française se fit avec une grande rapidité, et des groupes se formèrent sous la direction d'hommes éminents, comme Robert Giffart, médecin, qui vint se fixer à Beauport en 1634.

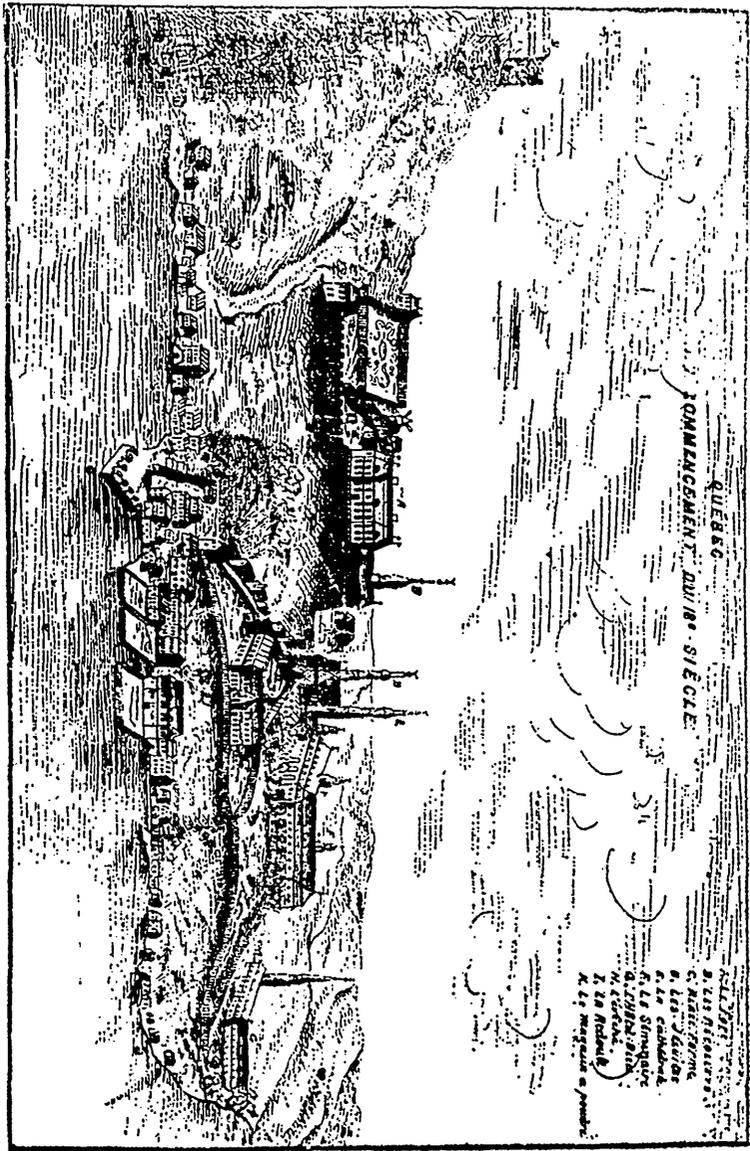
L'année suivante, plusieurs familles honorables de la Normandie suivirent l'exemple donné par celles du Perche, de la Beauce et de l'Île-de-France, et vinrent s'établir en Canada.

La France allait s'occuper avec plus de soin de sa jeune colonie. A part les nombreuses associations formées spécialement pour y fonder des colonies vigoureuses, des particuliers mus par la bienfaisance et la charité, donnèrent dès lors des preuves d'une grande libéralité. C'est ainsi que le marquis de Gamache, le commandeur de Sillery, la duchesse d'Aiguillon, les dames de la Peltrie et de Bullion, âmes généreuses s'il en fut, rivalisèrent de zèle pour doter le pays d'institutions religieuses et bienfaitantes. Dès l'année 1626, René Rohault, de la Picardie, offrait une somme suffisante pour établir un collège. Son père, le marquis de Gamache, désirant se conformer aux intentions de son fils, offrit la somme de seize mille écus d'or pour la mission du Canada. Les Jésuites acceptèrent cette offre généreuse, mais ce ne fut que plus tard, en 1637, qu'ils purent commencer leur œuvre, un an avant la fondation du collège de Harvard, près de Boston.

* * *

Tous ces heureux événements que nous venons de rapporter, étaient bien propres à réjouir le cœur du fondateur de Québec, comme à ramener au sein de la petite population des espérances que les malheurs précédents avaient souvent ruinées. Mais la Providence, dont les décrets sont impénétrables, allait frapper les Français du Canada d'un malheur terrible : ce fut la mort soudaine de Champlain, qui arriva le jour de Noël de l'année 1635. La maladie le clouait au lit depuis deux mois et demi, quand la mort vint le frapper.

Jusqu'à ses derniers moments il avait porté le plus grand intérêt au petit peuple canadien, qu'il aimait tant, et auquel il avait prodigué son dévouement.



“ Nous pouvons dire, écrit le P. le Jeune, que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France. Il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers Messieurs

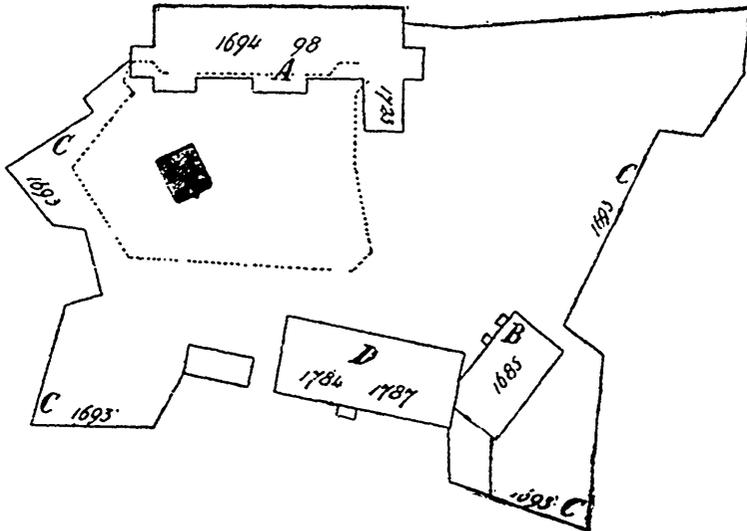
de la Compagnie ; mais, à la mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. Quel amour n'avait-il point pour les familles d'ici, disant qu'il les fallait secourir puissamment, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue main une confession générale, qu'il fit avec une grande douleur au P. Lalemant, qu'il honorait de son amitié. Le Père le seconda en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusque à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le P. Lalemant y officia, et l'on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer, que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."

Qui pourrait faire un plus bel éloge à l'adresse d'un homme, et quel homme l'avait mieux mérité ? Champlain en effet fut aimé et respecté par tous. "Plusieurs années après sa mort, écrit Ferland, un missionnaire jésuite recueillait parmi les Hurons, les témoignages de leur admiration pour les vertus qu'ils avaient remarquées dans Champlain, pendant l'hiver qu'il passa dans leur pays ; ils avaient conservé pour lui un grand respect. Les mémoires de l'époque s'accordent à lui reconnaître les qualités nécessaires à un fondateur de colonie : constance, fermeté, courage, désintéressement, honneur, loyauté, amour véritable de la patrie, et pardessus tout, une foi vive et pratique, qui le portait à regarder le salut d'une âme comme plus précieuse que la conquête d'un royaume. A ses profondes convictions religieuses, il devait la grandeur de ses vues, sa fermeté au milieu des revers, et sa persévérance dans l'œuvre principale de sa vie."

Le P. Charlevoix fait ainsi son éloge : "M. de Champlain mourut en 1635 ; il fut sans contredit un homme de mérite, et peut être à bon titre appelé le Père de la Nouvelle France. Il avait un grand sens, beaucoup de pénétration, des vues fort droites, et personne ne sut jamais mieux prendre son parti, dans les affaires les plus épineuses. Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contretemps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant pour les malheureux, et plus attentif aux intérêts de ses amis qu'aux siens propres et un grand fond d'honneur et de probité. On voit, en lisant ses Mémoires, qu'il n'ignorait rien de ce que doit savoir un homme de sa profession : on y trouve un historien fidèle et sincère, un voyageur qui observe tout avec attention, un écrivain judicieux, un bon géomètre et un habile homme de mer... Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite comme dans ses écrits, il parut toujours un homme véritablement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion."

"Le beau caractère de Champlain, ajoute l'abbé Ferland, semble avoir exercé une heureuse influence sur celui des premiers colons du Canada ; ou plutôt, on doit croire que sa prudence et son esprit religieux l'avaient engagé

à n'appeler dans la colonie que des personnes d'une conduite réglée et chrétienne. Le P. le Jeune, dans sa Relation de 1636, le donne suffisamment à entendre quand il dit : " Etant dans le pays, nous y trouvâmes une seule famille qui cherchait le passage en France pour y vivre sous les lois de la vraie religion ; et maintenant nous voyons tous les ans abonder de très honorables personnes, qui se viennent jeter dans nos grands bois, comme dans le sein de la paix, pour vivre ici avec plus de piété, plus de franchise et de liberté. . . Les exactions, les tromperies, les vols, les rapt, les assassinats, les perfidies, les inimitiés, les malices noires ne se voient ici qu'une fois l'an, sur les papiers et sur les gazettes que quelques uns apportent de l'ancienne France."



LE FORT SAINT-LOUIS ET L'EMPLACEMENT DU MONUMENT CHAMPLAIN.

En effet, Champlain avait établi dans Québec un ordre admirable. Suivant le P. le Jeune, " le fort paraissait une académie bien réglée," Et ajoute encore Ferland : " à l'exemple du chef, tous approchaient des sacrements ; leur conduite était régulière et édifiante. Aux repas on faisait la lecture ; au dîner, on lisait quelque bonne histoire, et au souper la vie des Saints. Le soir, en véritable père, Champlain réunissait les soldats dans sa chambre pour faire l'examen de conscience et réciter ensuite les prières à genoux. Il établit aussi la coutume si religieusement conservée jusqu'à présent de sonner l'Angelus trois fois par jour."

N.-E. DIONNE.

A travers les écoles primaires

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR D'ÉCOLES L.-H. BELLEROSÉ

STANFOLD, 16 juillet 1898.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état général des écoles dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire expirée le 30 juin dernier.

155 maisons d'éducation de tout genre ont été en activité pendant l'année, c'est-à-dire 2 académies de garçons, 5 écoles modèles de filles (couvents) indépendantes ; puis 6 écoles modèles, dont 2 de garçons, 1 de filles et 3 mixtes, et 142 élémentaires sous contrôle.

Les 2 académies ont été fréquentées par 181 garçons, les 5 écoles modèles indépendantes par 473 filles, et les 148 écoles sous contrôle, par 2,837 garçons et 2,751 filles. De ces 6,242 élèves, 6,200 sont d'origine française, et 42 d'origine anglaise, 17 seulement sont protestants.

450 élèves français ont étudié l'anglais, et 27 anglais ont étudié le français.

22 religieux, 51 religieuses, 2 institutrices laïques brevetées et 2 non brevetées, ont enseigné dans les 7 institutions indépendantes ; puis 2 religieux, 7 religieuses, 145 institutrices laïques brevetées, 8 institutrices et un instituteur laïcs non brevetés ont enseigné dans les écoles sous contrôle.

La moyenne du traitement a été de \$200.00 pour les religieux qui ont enseigné dans les écoles sous contrôle, de \$138,57 pour les religieuses, de \$85.42 pour les institutrices laïques brevetées, et de \$54,62 pour celles qui n'ont pas de brevets. L'instituteur laïc reçoit \$100.00.

Au commencement de l'année, il n'y avait qu'une seule institutrice sans brevet chargée de la direction d'une école ; mais plus tard, les commissaires ont été obligés d'en engager trois autres pour remplacer celles qui avaient abandonné l'enseignement. 4 enseignent comme sous-maîtresses.

Les conférences pédagogiques données aux institutrices l'automne dernier, et les récompenses accordées à celles qui ont le mieux réussi dans leur enseignement, ont produit d'excellents résultats : le programme d'études approuvé a été, en général, plus fidèlement suivi, les nouvelles méthodes pour l'enseignement du français et de l'arithmétique ont été adoptées par un bon nombre d'institutrices, et les progrès des élèves ont été bien plus satisfaisants que par le passé. Cependant, il se trouve encore beaucoup trop d'institutrices qui n'ont pas voulu profiter des avis que leur ont donnés les inspecteurs pendant ces conférences, et dont l'ambition ne va pas jusqu'à chercher à obtenir une récompense. Je crois qu'un excellent moyen de forcer les retardataires à suivre les autres dans la voie du progrès, serait de refuser l'indemnité accordée pour leur déplacement pendant les jours de conférences, à toutes les institutrices qui ne se soumettraient pas volontairement et immédiatement aux conseils ou aux ordres qui pourraient leur être donnés par l'autorité compétente. De cette manière, on ne payerait pas inutilement des personnes qui ne font rien pour gagner leur argent. Mais, pour rendre ces conférences encore plus efficaces, il faudrait les donner au commencement de l'année scolaire : on pourrait les commencer vers le 15 septembre ou au commencement d'octobre, afin de donner aux institutrices le temps de mettre en pratique les nouvelles méthodes qui leur seront enseignées. (1)

Je vois avec plaisir que, dans toutes les municipalités où l'on se trouve dans la nécessité de réparer de vieilles maisons d'école, ou d'en construire de nouvelles, on s'efforce de le faire de manière à remplir les conditions voulues par la loi et les règlements scolaires.

Le mobilier n'est certainement pas ce qu'il devrait être : en général, les tables et les bancs laissent beaucoup à désirer, et il n'est pas toujours facile d'y faire faire les améliorations requises.

J'ai continué à récompenser spécialement l'assiduité, la bonne conduite et le catéchisme, parce que je considère qu'un élève qui assiste régulièrement à l'école, qui s'y conduit bien, et qui étudie consciencieusement sa religion, ne peut manquer de faire de grands progrès.

Partout les commissaires semblent animés du désir de mettre en pratique les conseils qui leur sont donnés ; mais, malheureusement, les moyens pécuniaires dont ils disposent ne leur permettent pas toujours d'exécuter les améliorations qu'ils désiraient faire.

(1) Nous croyons que le commencement de l'année scolaire serait encore préférable.

Le seul reproche que j'ai à faire à quelques-uns des secrétaires-trésoriers de mon district, c'est qu'ils ne pressent pas assez la rentrée des fonds, et qu'ils se trouvent ainsi obligés de retarder le paiement de ce qui est dû aux institutrices.

Les religieux et les religieuses qui ont été chargés de la direction des écoles sous contrôle ont très bien réussi.

MM. les curés des différentes paroisses de mon district s'occupent toujours efficacement de leurs écoles.

Je vous recommanderai encore une fois, Monsieur le Surintendant, les municipalités de Sainte-Marie-de-Blandford, de Saint-Louis-de-Blandford, de Saint-Hélène-de-Chester, de St-Adrien-d'Irlande, et de Saint-Alphonse-de-Thetford, comme ayant besoin d'aide.

Classification des municipalités scolaires, par ordre de mérite, conformément au paragraphe 14 de l'article 13 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

Nos. d'ordre.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	État des maisons d'école, des dépendances, etc.	État du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiements.	Total des points conservés sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
1	Victoriaville.....		8	8	8	6	10	46	Très bien.
2	Arthabaskaville.....		10	9	6	6	8	39	"
3	St-Rosaire.....	2	9	6	8	6	7	36	"
4	Stanford.....	12	7	6	6	6	7	32	"
5	Ste-Sophie-d'Halifax.	9	7	5	6	6	7	31	"
6	{ Ste-Victoire.....	8	7	7	5	5	6	30	Bien.
	{ St-Norbet.....	4	7	6	6	6	6	30	"
7	{ St-Ferd. d'Halifax.	8	5	5	5	6	8	30	"
	{ S. Alph. de Thetford	10	6	6	5	6	6	29	"
	{ S. Adrien d'Irlande.	6	5	6	5	6	7	29	"
8	{ St-Paul de Chester.	12	6	6	5	6	6	28	"
	{ Chester-Nord.....	3	4	6	6	6	6	28	"
	{ Ste Anne-du-Sault.	6	6	5	6	5	6	28	"
9	{ St-Christophe.....	7	5	6	5	5	6	27	"
	{ Ste-Sop. de Lévrard	10	6	5	5	6	5	27	"
	{ Ste-Hél. de Chester.	7	5	5	5	6	6	27	"
	{ S. Val. de Bulstrode.	9	6	5	4	5	6	26	"
10	{ Gentilly.....	14	5	5	5	6	6	26	"
	{ St-Pierre-les - Becq.	10	5	4	5	6	5	26	"
11	{ St-Is. de Blandford	4	5	5	5	6	5	26	"
	{ Ste-Marie de ".....	3	5	5	4	5	5	24	Médiocre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. H. BELLEROSE,
Inspecteur.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique. (Suite)

RÉSUMÉ de la statistique générale concernant les élèves des écoles catholiques et protestantes.

ÉLÈVES DANS LES DIFFÉRENTES ANNÉES DU COURS D'ÉTUDES.	
Dans les écoles élémentaires :—	
Cours élémentaire, 1ère année.....	89,866
.. .. 2me année.....	59,056
.. .. 3me année.....	36,852
.. .. 4me année.....	16,722
Cours modèle.....	1,763
Dans les écoles modèles :—	
Cours élémentaire.....	59,527
Cours modèle, 1ère année.....	6,340
.. .. 2me année.....	3,098
Cours académique.....	867
Dans les académies :—	
Cours élémentaire.....	20,390
Cours modèle, 1ère année.....	3,717
Cours modèle, 2me année.....	2,970
Cours académique, 1ère année.....	1,997
.. .. 2me année.....	1,032
Total dans les écoles élémentaires, les écoles modèles et les académies.....	
	304,197
ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.	
Histoire sainte.....	244,912
Lecture.....	290,330
Ecriture.....	289,938
Grammaire.....	168,912
Calcul mental.....	293,480
Arithmétique.....	285,692
Algèbre.....	7,565
Mesurage.....	13,678
Physique.....	2,323
Tenue des livres.....	45,115
Géographie.....	148,345
Cartographie.....	59,094
Histoire du Canada.....	93,562
Histoire d'Angleterre.....	7,232
Histoire de France.....	6,350
Histoire des Etats-Unis.....	2,274
Dessin.....	207,780
Agriculture.....	86,846
Elèves français étudiant l'anglais :—	
Dans les écoles élémentaires.....	17,140
Dans les écoles modèles et les académies.....	42,652
Elèves anglais étudiant le français :—	
Dans les écoles élémentaires.....	10,965
Dans les écoles modèles et les académies.....	11,325
Elèves dont la langue maternelle est le français.....	
.. .. l'anglais.....	256,669
	47,528

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE SIXIÈME

Du péché et des différentes espèces de péchés.

52. Q. Qu'est-ce que le péché mortel ?

R. Le péché *mortel* est celui qui donne la mort à l'âme, en lui ôtant la grâce sanctifiante, en attirant la colère divine sur elle, et en la rendant digne des peines de l'enfer.

— Le mot mortel signifie ici, " qui donne la mort."

Nous disons que le péché mortel donne la mort à l'âme non pas pour signifier que l'âme en état de péché mortel est réellement morte car notre âme étant immortelle ne peut cesser de vivre ou d'exister, mais c'est une manière de faire comprendre que le péché mortel prive notre âme de l'état de grâce, et la rend incapable de faire des œuvres méritoires pour le ciel, comme un homme mort qui ne peut plus agir sur la terre.

Être en état de grâce c'est n'avoir aucun péché mortel dans son âme.

53. Q. Quand est-ce qu'un péché est mortel ?

R. Un péché est mortel quand on désobéit à Dieu en *matière grave* avec *réflexion suffisante* et *plein consentement* de la volonté.

— Par *matière grave* on entend une chose considérable, un point important de la loi de Dieu. Exemple : blasphémer, tuer son prochain, c'est désobéir à Dieu en matière grave parce que le respect de Dieu, le respect de la vie du prochain sont des devoirs très importants. Voler un centin ce n'est pas désobéir à Dieu en matière grave, parce que un centin est une chose peu importante.

Avec réflexion suffisante, signifie en sachant que ce que l'on fait est très mal.

Avec un plein consentement de la volonté veut dire en le faisant bien exprès, ou encore en le faisant alors qu'on est capable de ne pas le faire.

ED. LASFARGUE, Ptre,

de la Congrégation des FF. de St-Vincent de Paul.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

LEÇONS PRATIQUES DE GRAMMAIRE

III. Le genre des Noms.—Il y a, vous le savez, deux genres, le *masculin* et le *féminin* : vous allez mes enfants, en comprendre la raison.

Dans chaque espèce d'êtres il y a deux conditions d'existence différentes ; l'une plus forte, l'autre moins forte et plus douce. Ainsi chez les animaux, vous savez que dans chaque espèce il y a le mâle qui est plus fort, la femelle qui est moins forte et plus douce. Même parmi les plantes, il y a quelque chose d'analogue. C'est pour exprimer cette différence qu'il y a dans le langage deux genres : le *masculin* qui est le genre fort, qui exprime plus d'énergie, pour désigner les êtres mâles ; le *féminin* qui est le genre moins fort, qui exprime plus de douceur, pour désigner les êtres femelles.

Mais les noms désignant des *choses* (qui n'étant pas des êtres ne sont ni mâles ni femelles) telles que les pierres, les métaux, etc., etc., dans quel genre les mettrons-nous ?

Autrefois, il y avait dans la langue qui est devenue la nôtre, un troisième genre attribué à ces mots. Mais cette distinction, qui se fait encore en anglais et dans beaucoup d'autres langues, ne se fait plus en français. Le troisième genre a été oublié : alors il a fallu mettre les noms des choses dans l'un ou l'autre des deux autres genres. On les a faits masculins ou féminins un peu au hasard. C'est en écoutant les personnes qui parlent bien, et en lisant attentivement, que vous prendrez l'habitude de reconnaître quel genre on donne à chaque nom.

Ainsi l'article *le* et l'adjectif *un* vous font reconnaître le genre masculin. L'article *la* et l'adjectif *une* vous font reconnaître le genre féminin.

Pour indiquer dans vos analyses le genre masculin, vous écrirez un petit *m* à gauche du signe qui désigne le nom. Pour le genre féminin, vous mettrez un petit *f*, comme dans cette phrase :

La lune brille au ciel.

f | *m* |

QUESTIONNAIRE

Combien y a-t-il de genres en français ?

Un substantif peut-il être à la fois des deux genres ?

Y a-t-il dans la langue de certains pays un troisième genre pour les noms des choses ?

Qu'est-ce qui nous apprend de quel genre sont ces noms dans notre langue française ?

EXERCICE

Citer des noms masculins — féminins.

Écrire les phrases suivantes, et indiquer le genre des noms qui y sont contenus :

Le loup se cache au fond de la forêt.—Les ours blancs habitent sur le rivage des mers du Nord.— La primevère, le muguet, la violette, fleurissent au printemps. La rosée rafraîchit l'herbe des prairies.—La pluie alimente les sources.—Le citron et l'oranger sont des fruits des climats chauds.—L'estime de nos semblables est la récompense naturelle de la droiture.

Invention

LE NOM

Remplacer le tiret par le nom convenable.

Le phare est surmonté d'un *fanal*. On pêche la *baleine* dans les mers polaires. Les chimistes travaillent dans leur *laboratoire*. On appelle *saulaie*, un endroit planté de saules, et *oseraie* un endroit planté d'osiers. Le *rayon* est une ligne droite qui va du centre à la circonférence. La *Russie* est la contrée la plus vaste de l'Europe. Le rayon est la moitié du *diamètre*. On extrait les pierres des *carrières*. L'*éponge* est un *zoo-phyte*. A l'œuvre on reconnaît l'*artisan*. Montcalm fut vainqueur à *Carillon* et vaincu à *Québec*. Le *quotient* est le résultat de la division. On appelle presque une sorte de *peinture* faite sur une *muraille*. La *clepside* était une horloge à eau en usage chez les *anciens*. L'Afrique est trois fois plus grande que l'*Europe*. L'équinoxe est le moment de l'année où le *jour* et la *nuît* sont égaux. Clotilde s'efforça de convertir Clovis à la religion du *Christ*. Le canal de Suez unit la mer Rouge à la *Méditerranée*. Les druides vivaient dans les *forêts* où ils cueillaient le *gui sacré*.

COURS MOYEN ET SUPÉRIEUR

ORTHOGRAPHE, IDÉES ET GRAMMAIRE

I

LES MOUCHEROLLES OU GOBE-MOUCHES

Ces oiseaux se nourrissent exclusivement d'*insectes* qu'ils attrapent au vol ; toujours perchés en *embuscade*, sur la branche d'un arbre *la plus élevée*, ils attendent qu'une proie vienne à passer ; alors *fondant* sur elle comme un trait, ils l'engouffrent dans leur large bec bien approprié à ce genre de *capture*, et reviennent *de suite* se poser de

nouveau. *Quoique ces oiseaux soient* dépourvus d'un chant régulier, ce qui contribue beaucoup, ainsi que leur immobilité sur les branches, à leur donner un caractère *mélancolique*, plusieurs ont un cri qui n'est pas désagréable ; mais en général ce cri est entrecoupé et *strident*. Comme tous les *insectivores*, aussitôt que la belle saison est passée, ils s'envolent vers des régions plus tempérées. Ils se construisent des nids *analogues* à ceux des fauvettes, qu'ils *posent* sur des arbres ou des arbrisseaux. Le tri-tri est le plus gros et le plus connu de nos moucherolles ou gobe-mouches. Il n'est point solitaire comme la plupart de ceux de sa famille ; on le rencontre bien dans les bois, mais il se plaît surtout près des habitations, et installe même son nid dans les arbres de nos bocages et les arbrisseaux de nos jardins.

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Gobe-mouches* : au singulier, un *gobe-mouche*, c'est-à-dire un oiseau qui gobe les mouches.—*insectes* : petits animaux à six pattes dont le corps est partagé en trois parties bien distinctes : la *tête*, le *corselet* et l'*abdomen* (même).—*embuscade* : action de se cacher sur le passage de l'ennemi pour le surprendre.—*la plus élevée* : on emploie les articles *le, la, les* devant les adjectifs *mieux, moins, plus*, lorsqu'on exprime une comparaison entre *plusieurs* êtres : les animaux *les plus petits* (comparés aux autres), *les moins visibles* ont des organes ; la rue *la plus longue* n'est pas *la plus belle*. On emploie seulement *le* quand la comparaison est *restreinte au même être* (ou aux *mêmes êtres*), dans des temps différents : c'est hier que votre sœur a été *le plus* studieuse. C'est aujourd'hui que mes élèves ont été *le moins* sages.—*fondant* : part. prés. du verbe *fondre*. Ce verbe signifie *mettre en fusion* ; il signifie aussi *se précipiter* avec ardeur. Ne pas confondre avec le verbe *fonder* (établir) dont le participe présent est semblable. Faites conjuguer quelques temps des deux verbes et comparez.—*Capture* : tout ce qu'on prend à l'ennemi : hommes, armes, butin, navires, etc.—*de suite* : l'auteur aurait dû écrire *tout de suite*. *De suite* signifie en se suivant, les uns derrière les autres : *tout de suite* signifie aussitôt après, sans interruption, immédiatement.—*Quoique ces oiseaux soient* : après les *conjonctions* ou *locutions conjonctives* finissant par *que*, on emploie le subjonctif, excepté *parce que* et *tout...que* : *parce que* vous êtes sage, on vous aime. *Tout* savant *que* tu es tu peux te tromper.—*mélancolique* : qui est habituellement triste, rêveur, solitaire.—*strident* : très aigu, perçant, comme le bruit d'un sifflet.—*insectivores* : qui se nourrissent d'*insectes* ; expliquer *granivore, herbivore, carnivore, omnivore* (qui mange de tout).—*analogues* : qui ont quelque ressemblance.—*posent* : ne pas confondre le verbe *poser* avec *pauser*. *Poser* signifie mettre ; *pauser* signifie attendre, s'arrêter. Le photographe nous fait *poser* devant l'appareil ; il nous fait *pauser* (attendre) s'il ne nous fait pas *poser* tout de suite.

II

LE PREMIER HÉROS DE NOTRE HISTOIRE.

Cartier s'est distingué dans toutes ses *expéditions* par un rare courage. Aucun navigateur de son temps, si rapproché de celui de Colomb, n'avait osé pénétrer dans le cœur même du *nouveau monde*, et y braver la *perfidie* et la cruauté d'une foule de nations barbares. *En s'aventurant* dans le climat rigoureux du Canada, où, durant six mois de l'année, la terre est couverte de neige et les communications *fluviales* interrompues ; *en hivernant* deux fois *au milieu de* peuplades sauvages, dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'*intrépidité* des marins de cette époque.

Avec lui commence la longue file de voyageurs qui ont fait des découvertes dans l'Amérique du Nord. Le Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'au saut Saint-Louis, *conduisit* successivement les français à la baie d'*Hudson*, dans la vallée du Mississipi et aux Montagnes Rocheuses.

Pour récompense de ses découvertes, on dit qu'il fut *annobli* par le roi de France ; honneur qu'il méritait, puisqu'il avait placé son nom à la tête des *Annales* canadiennes et *ouvert* la première page d'un nouveau livre dans la grande histoire du monde.

F.-X. GARNEAU,

(Hist. du Canada. Introduction, ch. II.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*héros* : Celui qui se distingue par des actions extraordinaires, son courage, sa bravoure, sa grandeur d'âme ; le féminin est ?...*héroïne*. L'*h* est aspirée dans *héros* mais ne l'est pas dans les dérivés : *héroïne, héroïque, héroïque*, etc. Ne pas confondre avec *héraut* (*h* aspirée) officier public chargé d'annoncer à haute voix, une ordonnance, une déclaration de l'autorité.—*expédition* : se dit de l'envoi des lettres, des marchandises ; se dit aussi d'une entreprise de conquête ou de découverte au loin.—*Nouveau-Monde* : Une majuscule aux deux mots qui forment un *nom propre composé* pour désigner l'Amérique.—*perfidie* : manque de loyauté, de fidélité ; trahison.—*fluviales* : qui se font par les *fleuves* (au masculin fluvial, fluviaux.) Faites un rapprochement entre *fleuve, fluvial* et *pluie, pluvial*.—*En s'aventurant...en hivernant* : montrer le

rôle des propositions *en*. Il y a inversion dans la phrase. Ordre logique : *il a donné une preuve en s'avançant, en hivernant...* On a ici des compl. circonst. de manière. — *au milieu de* : locution prépositive. — *intrépidité* : force d'âme qui fait qu'on ne tremble pas dans le péril. — *Conduisit* : verbe *conduire* (du latin *cum*, avec ; et *ducere*, mener). *Conduire* mener avec soi ; *séduire*, mener à soi ; *induire*, mener dans ; *déduire*, extraire, ôter de ; etc. De la même racine on a *viaduc* (voie qui mène) pont jeté sur une vallée ou un fleuve, et *aqueduc* (agua eau) conduit pour l'eau. — *Hudson* : nom d'un navigateur anglais (Henry Hudson) qui découvrit en 1610 la baie à laquelle on a donné son nom. — *ennobli* : admis dans la noblesse. — *ennoblier* signifie donner un titre noblesse (duc, comte, marquis, baron), ennoblier signifie donner la noblesse elle-même ; la vertu ennoblit l'homme. — *annales* : (toujours au pluriel) histoire des événements année par année. — *ouvert* : ouvert a l'auxiliaire *avoir* sous entendu : il avait placé son nom... et il avait ouvert la première page...

III

LA CATARACTE DE NIAGARA

La cataracte de Niagara, Amérique septentrionale, est formée par la rivière de Niagara, qui sort du lac Érié et se jette dans le lac Ontario : sa hauteur perpendiculaire est de cent quarante-quatre pieds. Depuis le lac Érié jusqu'au saut, le fleuve accourt par une pente rapide, et, au moment de la chute, c'est moins un fleuve qu'une mer, dont les torrents se pressent à la bouche béante d'un gouffre.

La cataracte se divise en deux branches et se courbe en fer-à-cheval. Entre les deux chutes s'avance une île, creusée en dessous, qui pend, avec tous ses arbres, sur le chaos des ondes.

La masse du fleuve, qui se précipite au midi, s'arrondit en un vaste cylindre, puis se déroule en une nappe de neige, et brille au soleil de toutes les couleurs, celle qui tombe au levant descend dans une ombre effrayante ; on dirait une colonne d'eau du déluge. Mille arcs-en-ciel se courbent et se croisent sur l'abîme. Frappant le roc ébranlé, l'eau rejaillit en tourbillons d'écume qui s'élèvent au-dessus des forêts comme les fumées d'un vaste embrasement. Des pins, des noyers sauvages, des rochers taillés en forme de fantômes, décorent la scène. Des aigles, entraînés par le courant d'air, descendent en tournoyant au fond du gouffre, et des carcajoux se suspendent par leurs queues flexibles au bout d'une branche abaissée, pour saisir dans l'abîme les cadavres brisés des élans et des ours.

CHATEAUBRIAND.

Questions.—Où se trouve la cataracte de Niagara ?—Par quelle rivière est-elle formée ; de quel lac sort cette rivière et dans quel lac se jette-t-elle ?—Quelle est la hauteur de la cataracte ?—Quelle est la marche du fleuve depuis le lac Érié ?—Quel est son aspect au moment de la chute ?—La cataracte se divise en deux branches ; que voit-on entre elles deux ? aspect de ces deux chutes en tombant dans le gouffre.—Que voit-on au-dessus de l'abîme et quel effet produisent les tourbillons d'écume ?—Qu'est-ce qui ajoute encore à la grandeur de la scène ?—Que font là les aigles et les carcajoux ?—Que savez-vous sur Chateaubriand ?

RÉDACTION

I

L'AMOUR FILIAL.

CANEVAS.—Parlez de tout ce que vos parents ont fait pour vous.

Développement.

L'enfant n'a pas sur la terre de plus grands bienfaiteurs que ses parents. D'abord ceux-ci lui donnent la vie, puis ils la lui conservent.

Il ne suffit pas, en effet, qu'ils mettent au monde leurs fils ou leur fille : que deviendrait le pauvre petit être s'ils l'abandonnaient à sa faiblesse dès qu'il est né ? Il faut que la mère consacre à son service tous les instants du jour et de la nuit, qu'elle le nourrisse et le vête, qu'elle calme ses souffrances par mille soins ingénieux ; il faut que le père travaille avec plus d'ardeur qu'auparavant pour subvenir au surcroît de dépenses que nécessite la venue du nouveau-né. Lorsque l'enfant grandit, d'autres soucis s'ajoutent à ceux que nous venons d'énumérer : n'est-il pas nécessaire de l'instruire, de lui donner une bonne éducation, de lui faire apprendre un métier qui lui permette de devenir un homme honnête et utile ? Depuis l'heure de sa naissance jusqu'au jour où il peut se dire un homme, l'enfant n'est donc rien par lui-même ; il doit tout à ses parents : le pain qui le nourrit, le vêtement qui le couvre, l'instruction qu'il possède.

Il faudrait qu'il fût monstre pour ne pas reconnaître tant de bienfaits par une sincère reconnaissance.

Invention

Remplacez le tiret par le nom qui exprime le bruit que produit la chose désigné :

Le *sifflement* du vent. Le *pétitement* du feu. Le *cliquetis* des armes. Le *flottement* du drapeau. Le *tic-tac* de la pendule. Le *murmure* du ruisseau. La *détonation* du fusil. Le *roulement* des voitures. Le *ronflement* de l'orgue. Le *grincement* de la girouette. Le *clapotis* de l'eau. Le *mugissement* des vagues. Le *bruissement* des feuilles. Le *claquement* du fouet. Le *son* du clairon. Le *roulement* du tonnerre. Le *craquement* de la boiserie. Le *tintement* de la clochette. Le *crépitement* de la fusillade. Le *sifflement* des balles. Le *chant* du coq. Le *grondement* du canon.

ANALYSE GRAMMATICALE

Vingt ans après, nous nous sommes retrouvés à Québec, sur des routes bien différentes ; | mais je lui ai reconnu le même caractère de sagesse et de bienséance | qu'il avait à l'école.

Dans cette phrase il y a trois propositions que nous indiquons par deux traits verticales.

Vingt	adj. num. card. m. pl. dét. ans
ans	n. c. m. pl. compl. circ. de temps de sommes retrouvés
après	prép. unit sommes retrouvés et vingt ans
nous	pr. pers. 1 ^e pers. m. pl. suj. de sommes retrouvés
nous	pr. pers. 1 ^e pers. m. pl. compl. dir. de sommes retrouvés
(sommes	v. acc. pron. (se retrouver) 1 ^e conj. mode ind. au p. indéf. 1 ^e p. du pl :
(retrouvés	se retrouver, se retrouvant, s'étant retrouvé, je me retrouve, je me retrouvai (rég.)
à	prép. unit sommes retrouvés et Québec
Québec	n. prop. m. s. compl. circ. de lieu de sommes retrouvés
sur	prép. unit Québec et routes
des (de les)	art. comp. f. pl. dét. routes
routes	n. c. f. pl. compl. circ. de lieu de sommes retrouvés
bien	adv. de man. mod. différentes
différentes	adj. qual. f. pl. qual. routes
mais	conj. unit la proposition qui précède et celle qui suit
je	pron. pers. 1 ^e pers. m. s. suj. de ai reconnu
lui	pron. pers. 3 ^e pers. m. s. compl. indir. de ai reconnu
ai reconnu	v. act. reconnaître, 4 ^e conj. mode ind. au pass. indéf. 1 ^e pers. du sing : Reconnaître, reconnaissant, reconnu, je reconnais, je reconnus (irrég.)
le	art. simp. m. s. dét. caractère
même	adj. indéf. m. s. dét. caractère
caractère	n. c. m. s. compl. dir. de ai reconnu
de	prép. unit caractère et sagesse
sagesse	n. c. f. s. compl. dét. de caractère
et	conj. unit sagesse et bienséance
de	prép. unit caractère (sous-entend.) et bienséance
bienséance	n. c. f. s. compl. dét. de caractère (sous-entend.)
qu' (que)	conj. unit la prop. qui précède et celle qui suit
il	pron. pers. 3 ^e pers. m. s. suj. de avait
avait	v. act. avoir, 3 ^e conj. mode ind. à l'imp. 3 ^e pers. du sing : Avoir, ayant. eu, j'ai, j'eus (irrég.)
à	prép. unit avait et l'école
l' (la)	art. él. f. s. dét. école.
école	n. c. f. s. compl. circ. de lieu de avait.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse : énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

Dites : 9 et 2 ? 19 et 2 ? 29 et 2 ? 39 et 2 ? etc. — 9 et 3 ? 19 et 3 ? 29 et 3 ? 39 et 3 ? etc. — 9 et 4 ? 19 et 4 ? 29 et 4 ? 39 et 4 ? etc. — 9 et 5 ? 19 et 5 ? 29 et 5 ? 39 et 5 ? etc. — 9 et 6 ? 19 et 6 ? 29 et 6 ? 39 et 6 ? etc. — 9 et 7 ? 19 et 7 ? 29 et 7 ? 39 et 7 ? etc. — 9 et 8 ? 19 et 8 ? 29 et 8 ? 39 et 8 ? etc. — 9 et 9 ? 19 et 9 ? 29 et 9 ? 39 et 9 ? etc. — 9 et 10 ? 19 et 10 ? 29 et 10 ? 39 et 10 ? etc. — 9 et 11 ? 19 et 11 ? 29 et 11 ? 39 et 11 ? 9 et 12 ? 19 et 12 ? 29 et 12 ? 39 et 12 ? etc.

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION ET DE DIVISION.

1. Le diviseur est 24 et le quotient 326, quel est le dividende ? Rép. 7824.
2. Si 3 livres de beurre coûtent 72 cts, que coûteront 14 onces ? Rép. 21 cts.
3. Que coûteront 126 gallons de vin à 17 cts la chopine. Rép. \$171.36.
4. Le produit est 23472, le multiplicateur est 48, quel est le multiplicande ? Rép. 489.

NOMBRES PREMIERS.— NOMBRES DIVISIBLES

La connaissance des nombres premiers et des nombres divisibles, outre sa grande utilité dans les opérations avec les fractions, et pour abrégier les calculs dans un grand nombre d'autres cas, contribue puissamment à donner aux élèves une idée exacte de la formation des nombres en général, et à fixer les tables dans leur mémoire.

Q. 38, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 38 étant composé des facteurs 2 et 19 est un nombre divisible. Q. 39, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 39 étant composé des facteurs 3 et 13 est un nombre divisible. Q. 40, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 40 étant composé des facteurs 2, 2, 2, 5 est un nombre divisible, — 40 a quatre autres facteurs : 4, 8, 10, 20, ces derniers facteurs n'étant pas des nombres premiers, ne sont pas des facteurs premiers. Q. 41, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 41 n'a pas de facteurs, donc 41 est un nombre premier. R. 42 est-ce un nombre premier ? R. 42 étant composé des facteurs 2, 3, 7 est un nombre divisible, — 42 a trois autres facteurs : 6, 14, 21, — ces derniers facteurs ne sont pas des facteurs premiers.

DE LA DIVISION DES FRACTIONS

TROISIÈME CAS.— Division d'un entier par une fraction. Soit à diviser 2 par $\frac{3}{4}$. Comme $\frac{3}{4}$ équivaut à 3 divisé par 4, le diviseur $\frac{3}{4}$ est une quantité 4 fois plus petite que 3. Si on divise 2 par 3 on aura $\frac{2}{3}$; puisque en divisant par 3, on divise par une quantité 4 fois trop grande, le quotient $\frac{2}{3}$ sera 4 fois trop petit ; il faudra donc le multiplier par 4 pour avoir $\frac{8}{3}$ le quotient cherché. Ainsi diviser 2 par $\frac{3}{4}$ équivaut à multiplier 2 par $\frac{8}{3}$.

Règle.— Pour diviser un entier par une fraction, on multiplie l'entier par la fraction renversée.

QUATRIÈME CAS.— Division d'une fraction par une fraction. Soit à diviser $\frac{3}{8}$ par $\frac{2}{5}$, comme le diviseur $\frac{2}{5}$ équivaut à 2 divisé par 5, le diviseur $\frac{2}{5}$ est une quantité 5 fois plus petite que 2. Je divise la fraction $\frac{3}{8}$ par 2, en multipliant le dénominateur par ce nombre, ce qui me donne $\frac{3}{16}$ quotient 5 fois trop petit, parce que j'ai divisé par un nombre 5 fois trop grand ; multipliant cette fraction $\frac{3}{16}$ par 5 je trouve $\frac{15}{16}$ le quotient cherché. Ainsi diviser $\frac{3}{8}$ par $\frac{2}{5}$ équivaut à multiplier $\frac{3}{8}$ par $\frac{5}{2}$.

Règle.— Pour diviser une fraction par une fraction, on multiplie la fraction dividende, par la fraction diviseur **renversée**.

CONCLUSION.— Dans cet exposé rapide des fractions et des opérations auxquelles elles donnent lieu, nous avons insisté surtout sur un point de première importance, qui est très généralement négligé, — la théorie de la multiplication et de la division des fractions. Trop souvent on se contente de faire appliquer les différentes règles qui ont trait à ces opérations, sans un mot d'explication. On perd ainsi une excellente occasion de cultiver l'intelligence en instruisant l'élève dans l'art de l'arithmétique.

RÈGLE DE SOCIÉTÉ ET DE REPARTITION PROPORTIONNELLE

La règle de société a pour but de partager entre divers associés le bénéfice ou la perte résultant d'une entreprise en commun.

1. Trois ouvriers ont à se partager \$180 proportionnellement au nombre de jours que chacun d'eux a travaillé ; le 1er a travaillé 15 jours, le 2e 25 jours et le 3e 35 jours. Combien revient-il à chacun ?

SOLUTION

Le nombre de jours est de $15 + 25 + 35 = 75$ jours.

Le gain pour 15 jours est de \$180.

Le gain pour 1 jour est de $\frac{180}{75} = \$\frac{12}{5}$.

Le 1er recevra 75 fois $\frac{12}{5}$ ou $\frac{12}{5} \times 15 = \$ 36$

Le 2e " 25 fois $\frac{12}{5}$ ou $\frac{12}{5} \times 25 = \$ 60$

Le 3e " 35 fois $\frac{12}{5}$ ou $\frac{12}{5} \times 35 = \$ 84$

Total et preuve....\$180

2. Trois personnes se sont associées pour faire une entreprise qui a rapporté \$750 de bénéfice. La 1e avait mis \$800, la 2e \$1200, la 3e \$1000. Quelle part de bénéfice revient-il à chacune ?

SOLUTION

Le total des sommes versées est de $\$800 + \$1200 + \$1000 = \3000 .

Avec \$3000 ces associés ont fait un bénéfice de \$750.

Le bénéfice sur \$1 est 3000 fois moindre, c'est-à-dire $\frac{750}{3000}$.

Le 1er associé aura donc 800 fois le bénéfice sur \$1, c'est-à-dire $\frac{750 \times 800}{3000} = \200

Le 2e associé aura donc 1200 fois le bénéfice sur \$1, c'est-à-dire $\frac{750 \times 1200}{3000} = \300

Le 3e associé aura donc 1000 fois le bénéfice sur \$1, c'est-à-dire $\frac{750 \times 1000}{3000} = \250

Total et preuve.....\$750

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Equations du 1er degré à deux inconnues

10° Un revenu de \$800 provient en partie d'une somme placée à 3% et en partie d'une somme placée à 3½%; s'il y avait inversion des placements, les revenus seraient de \$825. De combien était le placement à chaque taux ?

SOLUTION

Soit x la somme placée à 3%

“ y “ “ “ “ 3½%

Alors $\frac{3x}{100}$ le revenu de la somme placée à 3%

et $\frac{3\frac{1}{2}y}{100}$ ou $\frac{7y}{200}$ le revenu de la somme placée à 3½%

et $\frac{3\frac{1}{2}x}{100}$ ou $\frac{7x}{200}$ le revenu du placement à 3½% s'il y avait inversion des placements.

$\frac{3y}{100}$ le revenu du placement à 3%, s'il y avait inversion des placements.

100

$$\frac{3x}{100} + \frac{7y}{200} = 800 \quad (1)$$

$$\frac{7x}{200} + \frac{3y}{100} = 825 \quad (2)$$

Chassant les dénominateurs de (1) et (2) on a :

$$6x + 7y = 160000 \quad (3)$$

$$7x + 6y = 165000 \quad (4)$$

Multipliant (3) par 7 et (4) par 6 on a :

$$42x + 49y = 1120000 \quad (5)$$

$$42x + 36y = 990000 \quad (6)$$

Retranchant (6) de (5) on a :

$$13y = 130000$$

$$y = 10000 \text{ Rép.}$$

Substituant \$10000, la valeur de y à y dans (3) on a

$$6x + 70000 = 160000$$

$$6x = 160000 - 70000 = 90000$$

$$x = \$15000 \text{ Rép.}$$

Premiers éléments de Géométrie pratique

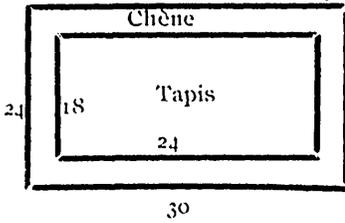
DES QUADRILATÈRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Note.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque problème, faites ou faites faire la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

26. Le plancher d'une chambre a 30 pieds de longueur et 24 pieds de largeur. Tout autour de la chambre le plancher sur une largeur de 3 pieds est fini en chêne à \$2 la verge carrée; le reste du plancher est couvert de tapis. Ce tapis coûte \$1.75 la verge et a $\frac{3}{4}$ de verge de largeur. Combien faudra-t-il payer, 1° pour la partie en chêne ? 2° pour le tapis ?

Solution



La superficie du grand rectangle moins la superficie du petit rectangle donne la superficie de la partie en bois. $(30 \times 24) - (24 \times 18) = 288$ pieds de superficie.

$$\frac{288 \times 2}{9} = \$64.$$

La partie du plancher couvert de tapis à 24 pieds de longueur et 18 pieds de largeur. Il faut trouver le nombre de laïzes. $18 \div 2\frac{1}{4}$ (ou $\frac{3}{4}$ de verge) = 8 laïzes.

$$\frac{8 \times 24}{3} = 64 \text{ verges.}$$

$$64 \times \$1.75 = \$112. \text{ Rép.}$$

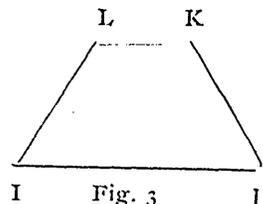
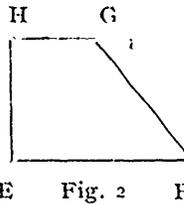
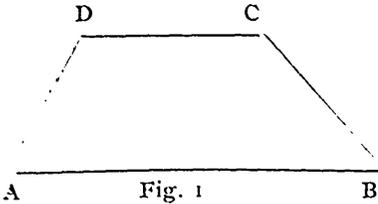
27. La surface d'un rectangle est de 270 pieds et la base est à la hauteur comme 6 à 5. Quelles en sont les dimensions? Rép. 18 et 15 pieds.

28. Faites la figure et trouvez en verges la superficie d'un losange dont la base a 25 pieds et la hauteur 24. Rép. $66\frac{2}{3}$ verges.

Le trapèze.—Le *trapèze* est un quadrilatère dont deux côtés seulement sont parallèles. Fig. 1.

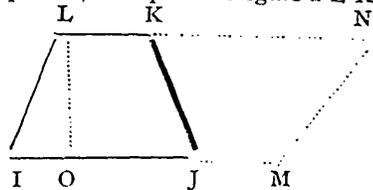
Le trapèze *rectangle* est celui qui a deux angles droits, Fig. 2.

Le trapèze *isocèle* ou *symétrique* est celui dont les côtés non parallèles sont égaux. Fig. 3.



PROCÉDÉ pour faire trouver par les élèves la règle à suivre en évaluant la surface d'un trapèze.

Prenons le trapèze (fig. 3). La base I J a 10 pouces et la base L K, 4 pouces et la hauteur L O, 6 pouces. Prolongeons la base I J de 4 pouces, une quantité égale à L K jusqu'à M, et prolongeons L K de 10 pouces, une quantité égale à I J, jusqu'à N. Menons M N. La nouvelle figure J M N K est un trapèze égale et semblable à I J K L, renversé. La figure I M N L est un parallélogramme qui a une surface double de celui du trapèze I J K L. La base de ce parallélogramme est égale à la somme des bases parallèles du trapèze c'est-à-dire $10 + 4 = 14$, et la hauteur est égale à la hauteur du trapèze. Multipliant la base 14 du parallélogramme par sa hauteur 6, on a 84 la surface du parallélogramme. Puisque la surface du parallélogramme est double de celle du trapèze, si on divise cette surface 84 par 2 on a 42 la surface du trapèze.



Règle. Pour trouver la surface d'un trapèze. *Multipliez la somme de ses bases parallèles par sa hauteur et divisez le produit par deux.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

SUR LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE (Suite)

DIVISIONS DE L'ANCIEN CONTINENT

Les historiens et les géographes ont divisé l'ancien continent en trois parties : l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

Cette dernière, quoique formant évidemment un tout avec les deux autres parties, en est presque entièrement séparée par deux mers ; la Mer Méditerranée et la Mer Rouge ; elle n'est reliée à l'Asie que par une mince langue de terre, l'isthme de Suez. (1)

Cet isthme, composé de terrains bas, fut coupé deux fois par l'industrie humaine. Une première fois, 600 ans av. J.-C., par les Égyptiens qui réunirent la mer Rouge au Nil par un canal accessible aux barques de ce temps.

Il fut ouvert à la navigation vers l'an 500 avant J.-C. et comblé en 775 après J.-C. par ordre du Calife Abou-Giafar-el-Mansour.

De nos jours l'isthme lui-même fut coupé par une Compagnie Française dirigée par F. de Lesseps. Les travaux furent commencés en 1859 et terminés en 1869.

Actuellement, les grands navires de mer peuvent facilement passer d'une mer dans l'autre, évitant ainsi la longue et périlleuse navigation par le Cap de Bonne-Espérance. Mais déjà, par suite de l'augmentation constante des dimensions des navires, il est devenu insuffisant et il faudra l'approfondir dans peu d'années.

L'Europe et l'Asie sont nettement séparées entre la Méditerranée (29) et la Caspienne (24) par la mer Egée, la mer de Marmara, la mer Noire (23), le Caucase (8) et la mer Caspienne (24).

Les peuples qui ont joué dans les temps anciens le rôle le plus important, au point de vue de l'histoire de notre civilisation ont vécu entre la Perse (22), l'Égypte (32) et l'Italie (33).

Quoique les armées de l'une ou l'autre région aient souvent traversé les mers, les limites dont nous venons de parler furent de vraies limites et c'est avec raison que les historiens et les géographes considèrent les régions de l'Est comme appartenant à l'Asie et celles de l'Ouest comme appartenant à l'Europe.

Au nord de la mer Noire (23), du Caucase (8), de la Caspienne (24) et du gros massif Asiatique s'étend les vastes plaines de Russie (35) et de Sibérie.

Dans ces régions on ne trouve pas de limites très nettes séparant l'Europe de l'Asie. Cependant les géographes ont convenu de fixer la limite de l'Asie aux Monts Ourals (36). Ces montagnes sont peu élevées et d'un accès facile ; elles n'offraient même pas une barrière aux incursions des peuples barbares qui habi aient autrefois ces régions. Cette limite est si faible et arbitraire que l'empire Russe (34) s'est facilement développé au-delà, et que la Russie d'Europe (34) et la Sibérie (35) ne forme qu'un seul et même empire. L'œuvre qui se poursuit actuellement, de la création d'une ligne de chemin de fer traversant tout le sud de la Sibérie rendra encore plus facile les communications et dans peu d'années toute cette partie de l'Asie ne sera qu'un prolongement de l'Europe.

Quoiqu'il en soit, les géographes indiquent comme limites de l'Europe et de l'Asie le fleuve Oural (37) qui se jette dans la mer Caspienne (24), les monts Ourals (36), et la rivière Kara (38) qui se jette dans la mer du même nom (39).

ASIE

Nous allons commencer la description de l'ancien continent par cette partie du monde parceque ce fut le berceau du Genre Humain. Quoique les historiens n'aient pu se mettre d'accord sur l'emplacement du Paradis Terrestre, il paraît probable que l'homme fut créé dans cette partie de l'Asie qui s'étend de la Méditerranée (29) à l'Himalaya. (12)

(1) Voir la carte publiée dans *L'Enseignement Primaire*, livraison de mars 1898, page 509.

ILES D'EXTRÊME ORIENT

Au delà de cette côte limitée par la mer, mais dépendant évidemment du continent Asiatique, avant les grands fonds sous-marins de l'Océan Pacifique, nous trouvons :

La chaîne de montagnes sous-marines des Kourilles (64) qui laisse paraître au-dessus des eaux une rangée d'Iles de peu d'importance. Cette chaîne prolonge le Kamptchatka au dessous de la mer.

Une autre chaîne (11) part des embouchures (65) de l'Adour (60) pour s'étendre en arc de cercle jusqu'à la pointe Sud de la Corée (61). Cette chaîne contient l'île Sagalien (11) et les diverses îles du Japon (65).

La chaîne des Kourilles (64) rejoint cette dernière dans l'île de Jesso (66) dépendant du Japon.

La chaîne des Aléoutiennes (67) relie le Kamptchatka (20) aux terres Américaines. (68)

Une chaîne sous-marine (69) relie le Japon aux Iles Mariannes dans l'Océanie, mais cette chaîne ne laisse dépasser aucun sommet au-dessus des eaux.

La chaîne des Liéon-Kiéon prolongement de la Corée (61) et du Japon, (65) se développe circulairement entre ce dernier pays et l'île de Formose (10) située au large des côtes de la Chine (54).

De cette dernière île, (10) la chaîne sous-marine, changeant de direction, forme une immense courbe rejoignant la presque île de Malacca (9) à travers les Philippines (71) et l'île de Bornéo (72).

Les îles (71-72) dont nous venons de parler en dernier lieu sont généralement considérées comme faisant partie de l'Océanie ; c'est par elles et par l'île de Sumatra (73) que le continent d'Asie se trouve rélié aux nombreuses îles de l'Océanie et à l'Australie.

On peut encore citer les îles Laquedives (74) et Maledives (75) formant avec la magnifique île de Ceylan (76) les prolongements de l'Hindoustan (14).

Les îles Adaman (77) et Nicobar (78) relient partiellement Sumatra (73) à l'extrémité Nord du golfe du Bengale (79).

On peut encore citer les îles de la Nouvelle-Sibérie dans la mer glaciale (45), ces îles sont surtout connues par les restes de Mastodontes, espèce d'éléphants antédiluviens qui ont vécu dans ces régions, ce qui prouve qu'il fut un temps où les régions actuellement glacées du Nord étaient couvertes d'une grande végétation et pouvaient nourrir des animaux analogues à ceux vivent actuellement dans les pays chauds.

MERS & GOLVES.— Les îles et presque îles dont nous venons de parler découpent les Océans en petits bassins connus sous les noms de mers ou golfes. Nous citerons :

Dépendant de l'Océan Atlantique : Mer Méditerranée (29), mer Egée, mer Noire (25).

Dépendant de l'Océan Indien : Mer Rouge (30), golfe Persique (46), mer Oman (6), golfe du Bengale (79).

Dépendant de l'Océan Pacifique : La mer de Chine (81), avec les golfes du Siam (50) et du Tonkin (53) ; la mer Jaune (57) avec le golfe de Petchili (56) ; la mer du Japon (82) avec le golfe de Tartarie (83) et la mer d'Okotsk (62).

La mer Caspienne ne communique pas avec les autres mers, son niveau est même de 75 à 80 pieds au-dessous du niveau des autres mers.

Nous avons plus haut décrit les massifs montagneux de l'Asie.

Examinons maintenant les rives de la mer.

Rivage.— Au nord, la côte, quoique assez découpée de petites baies et de golfes, forme une ligne assez régulière de l'Ouest à l'Est (40), le long de laquelle nous remarquerons seulement : Le cap Tchéliouskin (41) qui s'avance assez loin vers le Nord et qui fut longtemps réputé infranchissable pour les navires, le grand golfe de l'Obi (42), et les îles de la Nouvelle-Tremble (43) qui forment véritable barrière difficile à franchir entre la mer Glaciale d'Europe (44) et la mer Glaciale Sibérienne (45).

Les rivages Sud de l'Asie n'ont plus la même apparence. Nous noterons trois péninsules d'importance variable :

L'Arabie (26) entre la mer Rouge (30) et le golfe Persique (46), pays désolé, sans eau, aride, peu habité, sauf par quelques tribus nomades et barbares très jalouses de leur indépendance :

La magnifique péninsule de l'Hindoustan (14), ou de l'Inde, pays extrêmement riche, très peuplé, habité depuis les temps les plus reculés, dépendant actuellement de la couronne Britannique ;

Et l'Indo-Chine (47) avec la presque île de Malacca (9), formant l'angle et le coin Sud-Est de l'immense continent, au-delà du Port de Singapour (48), situé au Sud de la presque île de Malacca, la côte remonte au Nord pour rejoindre le détroit de Behring (2) par une succession de courbes rentrantes et saillantes suivant un ordre assez régulier. La presque île de Malacca (9) est habitée par des sauvages Malais, et la domination anglaise en ces régions suit seulement la côte et s'étend peu loin dans l'intérieur, sauf en Birmanie (49).

La côte Est d'Asie est formée d'une suite de parties rentrantes et saillantes disposées à peu près régulièrement ; sur chaque partie saillante, sauf une, se trouve une presque île ou une île orientée vers le Sud.

Nous ne prétendons pas que les accidents analogues de cette côte soient dus aux mêmes causes géologiques, mais la remarque de la succession régulière des sinuosités de la côte aidera beaucoup à la mémoire.

Le tableau suivant montre cette disposition des rivages.

Golfe de Siam (50) partie rentrante.

Cambodge (51) et Annam (52)—saillante—sans presque île.

Golfe du Tonkin (53)—rentrante.

Chine proprement dite (54)—saillante—avec presque île et île d'Haïnam (55).

Golfe de Petchili (56) et mer Jaune (57)—rentrante.

Mandchourie (58) et environs des bouches (59) de l'Adour (60)—saillante—avec la presque île de Corée (61).

Mer d'Okotosk (62)—rentrante.

Extrémité N.-E. de l'Asie (63)—saillante—avec la presque île de Kamptchatka (20).

On peut remarquer que les appendices aux parties saillantes diminuent de grandeur en allant du Nord au Sud, pour devenir nulle sur la partie saillante de l'Indo-Chine.

(A suivre)

HENRI LEFEBVRE,

Ingénieur civil.

Questions de grammaire

1° " Une jeune fille doit-elle écrire à une amie à la fin d'une lettre : *Tout* ou *toute* à vous."

Une femme peut écrire *tout* ou *toute* à vous. Mais il y a entre les deux expressions une nuance délicate.

Si une femme écrit : *Je suis tout à vous*, c'est une expression de politesse, qui signifie : *Je suis entièrement à vous ; je suis toute disposée à vous rendre service.* Mais si elle écrit : *Je suis toute à vous*, c'est une expression de tendresse, qui veut dire : *Je vous consacre ma vie, mon existence entière.* (ACADÉMIE.)

2° " Doit-on écrire : Nous en sommes bien *aises* ou *aise*."

Le mot *aise* est un adjectif, par conséquent il s'accorde, et on doit écrire :

Nous en sommes bien AISES. (ACADÉMIE.)

Après les vacances

Nos distingués collaborateurs, M. l'abbé Rouleau, Principal de l'École normale Laval et M. l'abbé Nunesvais, Supérieur du Patronage, continuerons, après les vacances, leurs excellentes études pédagogiques.

Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1898

Séance du 14 décembre 1898.

Présents : M. le Surintendant, président ; M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec ; MM. L. H. Parsons, B. A. et H. M. Cockfield, B. A., de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants, et M. J. O. Cassegrain, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Lecture d'une lettre de M. F. X. P. Demers, président de l'association des instituteurs catholiques de Montréal, en date du 5 décembre 1898, informant le Surintendant de l'instruction publique, que les instituteurs catholiques de Montréal ont élu M. J. O. Cassegrain, professeur de l'École normale Jacques-Cartier, membre de la commission administrative du fonds de pension, en remplacement de M. U. E. Archambault.

Lecture d'une lettre de M. A. W. Kneeland, secrétaire de l'association provinciale des instituteurs protestants, informant M. G. W. Parmelee, secrétaire du département de l'Instruction publique, que MM. L. H. Parsons et H. M. Cockfield instituteurs de Montréal, ont été élus membres de la commission administrative du fonds de pension par l'association provinciale des instituteurs protestants.

Les procès-verbaux des séances tenues le 21, le 22 et le 23 décembre 1897 sont lus et adoptés.

Lecture d'un rapport du secrétaire de cette commission, indiquant la recette et la dépense du fonds de pension pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1898, comme suit :

La dépense.....	\$ 39,564.77
La recette, y compris la subvention spéciale de six milles piastres reçue du gouvernement de la Province.....	\$ 38,909.48
Déficit.....	\$ 655.29
Balance en fidéi-commis l'année-dernière, au Département du Trésorier de la Province.....	\$ 3,096.20
A déduire le déficit.....	655.29
Balance en fidéi-commis le 1er juillet 1898.....	\$ 2,440.91
Fonds capital au 1er juillet 1897.....	\$183,207.39
Ajouté au capital en 1897-98.....	1,022.70
Fonds capital au 1er juillet 1898.....	\$184,230.09

Lecture de deux états de comptes, en date du 9 décembre 1898, signés par M. H. T. Machin, assistant-Trésorier de la Province, indiquant que \$2440.91 sont au crédit du revenu et \$184,230.09 à celui du capital du fonds de pension, au Département du Trésorier de la Province.

Lecture du rapport qui suit contenant les noms de ceux qui ont cessé d'être pensionnaires sur ce fonds depuis l'année dernière.

Pensionnaires qui ont repris l'enseignement en 1898 ;

Ve Louis Beauchesne, âgée de 56 ans.	Pension.....	\$ 60 12
M. Cécile Turcotte,	" 54 " "	42 22
Rachel Hébert,	" 49 " "	15 70
Delvina Paradis,	" 42 " "	25 92
Olive Simard,	" 39 " "	17 89
Emma Jalbert,	" 38 " "	17 38
L. Monique Thérien	" 37 " "	26 68

Total..... \$205 91

Pensionnaires âgés de moins de 56 ans, qui n'ont pas produit de certificats de médecin cette année :

Mme Israël Langlais, âgée de 43 ans.	Pension.....	\$ 15 31
Vve Elzéar Martin, " 49 "	"	8 08
Mme J. B. Brabant, " 43 "	"	40 10
Catherine Gillis, " 35 "	"	25 72
Foedora Bordeleau, " 39 "	"	21 81
Mme Léon Dugas, " 41 "	"	30 40
Wm Gamble, " 37 "	"	208 88

Total..... \$350 30

Pensionnaires décédés depuis le premier décembre 1897, date du dernier rapport :

Léda Minier, âgée de 33 ans.	Pension.....	\$ 18 62
Adéline Faneuf, " 34 "	"	22 34
Ida Trudel, " 36 "	"	15 30
Arthémise Chabot, " 36 "	"	30 71
Georgeline Dalpé, " 38 "	"	21 64
Delphine Jodoin, " 38 "	"	40 44
Ovile Mayrand, " 41 "	"	34 37
Zéphirina Lafortune, " 43 "	"	20 00
Rosalie Dion, " 49 "	"	11 30
Jessé Lefebvre, " 53 "	"	34 53
Vve R. Martineau, " ... "	"	95 70
Ulysse Généreux, " 58 "	"	79 98
Cécile Turcotte, " 61 "	"	12 88
P. J. Darcy, " 70 "	"	454 42
C. Dufresne, " 71 "	½ pension.....	317 61
N. Boulay, " 76 "	pension.....	231 36
H. Hubbard, " 77 "	"	586 00

Total..... \$ 2027 20

Deux fonctionnaires sont aussi décédés qui auraient eu droit à une pension, ce sont MM. Joseph Prémont et J. P. Nantel, inspecteurs d'écoles. M. Prémont avait payé une retenue pour assurer une pension à sa femme.

La demi-pension de Mme. Prémont sera de \$216 65

La pension de M. Nantel aurait été de..... \$411 20

Après examen des certificats de médecins produits avant le mois de novembre dernier, par les pensionnaires âgés de moins de 56 ans, des pensions sont accordées pour l'année scolaire courante à ceux qui ont produit ces certificats, en faveur desquels les inspecteurs d'écoles ont fait rapport, à l'exception toutefois de Elizabeth McGibbon, Elzéar Ouellet, Céline Charbonneau et Eulalie Germain, qui ne sont pas incapables de reprendre l'enseignement à cause de maladie.

Les personnes dont les noms suivent sont retranchées de la liste des pensionnaires, vu les rapports des inspecteurs d'écoles qui ne leur sont pas favorables : M. L. Bryère-Langlois, Mme Modeste Wagner, Lucie Frégeau, Emilie Chaloux, M. Desneiges Trudel, M. Elmina Allard.

La pension de Mme Georgiana Rompré est retranché vu qu'elle n'a produit qu'un certificat de médecin américain qui ne peut être admis.

La pension de Elizabeth O'Brien et celle de Virginie Moreau ne seront payées que dans le cas où les inspecteurs d'écoles dans les districts desquels ces personnes résident leur seraient favorables.

Objection étant faite à ce que les pensions des personnes suivantes soient payées, savoir : Vve Alfred Potvin, Emma Nerville, Mme Jean Harvey, Philomène Muir, il est proposé par M. Ahern secondé par M. Cassegrain, que ces pensions soient de nouveau accordées. Pour cette motion, MM. Ahern et Cassegrain : contre MM. Parson, Cockfield et le Surintendant. Ces pensions sont en conséquence retranchées.

Objection étant faite à ce que les pensions des personnes suivantes soient payées, savoir : Elise Ouellet, Vve Arthur Pelletier, Rose de Lima Destroismaisons, Desanges Morin, Zoé Proulx et Mme Augustin Bilodeau, il est proposé par M. Ahern, secondé

par M. Cassegrain, que ces pensions soient de nouveau accordées. Pour MM. Ahern, Cassegrain et le Surintendant : contre, MM. Parsons et Cockfield. Ces pensions sont en conséquence continuées.

La Commission administrative ayant examiné les différents cas qui lui ont été réservés depuis sa dernière séance, règle et ordonne ce qui suit :

La demande de pension de Mme Georges Tremblay, rejetée l'année dernière, est de nouveau prise en considération. Mme Tremblay a produit deux nouveaux certificats de médecins, l'inspecteur d'écoles dans le district duquel elle réside est favorable à cette pension. La demande de Mme Tremblay est accordée, MM. Ahern et Cassegrain et le surintendant votant pour et MM. Parsons et Cockfield votant contre.

La demande de pension de Margaret Cleland est refusée.

La pension de Mme Philomène Ouellet suspendu l'année dernière, vu le manque de rapport de l'inspecteur d'écoles, est accordée sur division, MM. Ahern et Cassegrain et le Surintendant votant pour et MM. Parsons et Cockfield votant contre.

La pension de Eugénie Morency retranchée l'année dernière est de nouveau accordée pour une année.

Les héritiers de Mme Ve Roch Martineau pensionnaire décédée, ont droit à la pension de cette dame pour le semestre courant.

Eulalie Roy-Desjardins, dont la pension a été retranchée l'année dernière, a produit de nouveaux certificats de médecins qui sont examinés. Cette demande est renvoyée. MM. Parsons, Cockfield et le Surintendant votant pour le renvoi, et MM. Ahern et Cassegrain votant contre.

L'opinion du curé de la paroisse où réside Mme Victoria Dubé sera demandée sur l'état de santé de cette dame et si elle est incapable de reprendre l'enseignement à cause de maladie, la pension de Mme Dubé sera payée.

La demande de pension de Mme Amanda Ames prise en considération l'année dernière mais remise à cette séance pour avoir de nouvelles informations, est rejetée vu que Mme Ames n'a enseigné que pendant huit mois dans les cinq dernières années qui ont précédé sa demande.

La pension de Elma-J. Merry retranchée l'année dernière, est de nouveau accordée vu les certificats de médecins qu'elle a produits et le rapport favorable d'un inspecteur d'écoles.

Mme Mary E. Moore, dont la pension fut retranchée l'année dernière, a produit un certificat de médecin et fait une nouvelle demande de pension qui est rejetée. L'inspecteur d'écoles dans le district duquel elle réside ne lui est pas favorable.

La pension de Mme Justine Martin retranchée l'année dernière est de nouveau accordée, vu le rapport de l'inspecteur d'écoles qui lui est favorable.

Joséphine Lahaye et Anna Vézina dont les pensions ont été retranchées l'année dernière, par ce qu'elles étaient entrées dans des communautés religieuses, ont produit des certificats de médecins et fait de nouvelles demandes de pensions, qui sont accordées avec paiement des arriérages.

La séance est ajournée.

(A suivre)

F.-X. COUILLARD,

Sec. de la Com. ad. du Fonds de pension.

DOCUMENTS OFFICIELS

Département de l'Instruction publique

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 22 mars dernier 1899, de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Brigide, comté d'Iberville; les lots suivants du cadastres de la paroisse de Sainte-Brigide, savoir : les lots Nos 529, 530, 531, 532 et 533, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité scolaire de "Saint-Alexandre," dans le même comté. Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1899).

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par un ordre en conseil, en date 22 mars dernier (1899), de nommer le révérend Lennox Williams, M. A., de Québec, membre du bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Québec, en remplacement du Rév. R. W. Norman, absent de la province.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par arrêté en conseil, en date du 22e jour de mars 1899, de nommer W. J. Weir, écrivain, avocat, M. A. L., de Drummondville, membre du conseil de l'Instruction publique, en remplacement du Ven. Archdeacon Lindsay, M. A., D. C. L., qui a résigné.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 29 mars dernier, 1899, de nommer M. Joseph Thiboutot, commissaire d'écoles pour la paroisse de St-Damase d'Ashford, comté de l'Islet, en remplacement de M. Napoléon Ouellet, absent.

Erection de nouvelles municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, en date du 27 avril dernier 1899, d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "St-Edouard," la paroisse de ce nom, en la cité de Montréal et la municipalité du "Mile End," avec les mêmes limites qui lui sont assignées par le décret de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Fabre, en date du 14 décembre 1895, et publié dans la *Gazette Officielle* du 4 janvier 1896.

Cette érection n'affectera que les catholiques seulement, et ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1899).

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 17 mai courant, 1899, de détacher de la municipalité scolaire de "Shipton," comté de Richmond, le village de "Abestos," avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 janvier dernier 1899, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Abestos."

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1899.

Nomination de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 18 avril courant, 1899, de faire les nominations suivantes, savoir :

Comté Laval, les "Écours".—MM. Ludger Desjardins et Jean-Bte Léonard, en remplacement de MM. Pierre Robert et Joseph Hogue, qui ont quitté cette municipalité.

Comté de Richmond, village de Melbourne.—M. Charles Bingham Caswell, en remplacement de M. R. H. Cross, décédé.

BIBLIOGRAPHIE

Le mois littéraire et pittoresque.—*Revue mensuelle illustrée*, publiée par la *Bonne Presse*, à Paris.

MM. Chaperon & Garneau, libraire, rue de la Fabrique, Québec, reçoivent des souscriptions pour cette superbe publication qui surpasse en beauté, variété, gravures, intérêt, tous les magazines de langue anglaise. De plus, c'est une œuvre catholique. Pour le prix modique de \$3.00, on peut recevoir chaque mois un riche volume artistiquement imprimé et illustré, contenant des lectures variées, écrites dans un style admirable.

Le Guide de l'Instituteur chrétien.—Nous accusons réception, avec remerciements, de cet excellent ouvrage pédagogique qui a pour auteur un membre de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, France. C'est un cours de pédagogie très bien fait, qui dénote chez celui qui l'a écrit une connaissance parfaite de l'art d'enseigner. Nous recommandons cet ouvrage.

Nous avons aussi reçu avec plaisir la *Chronique* mensuelle du même Institut. Dans la *Correspondance du Canada*, le chroniqueur regrette en termes délicats que le distingué Frère Abel, lors de son voyage à Québec, l'été dernier, n'ait pu rencontrer le direc-

teur de *L'Enseignement Primaire*. Nous étions alors absent de la capitale et nous sommes chagrin d'avoir été ainsi privé de connaître l'un des maîtres les plus illustres qui honorent l'enseignement primaire en France.

Jean Cabot, par l'abbé J. D. Beauvoisin.— C'est le neuvième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*, qui a pour directeur le lettré bien connu, M. P.-G. Roy, de Lévis.

Réponses aux questions posées par le Bureau central des examinateurs catholiques de Québec à sa session de 1898. S'adresser à W. Bussièrès, École normale Laval, Québec. Prix 25 cts.

— M. l'abbé D. Gosselin, rédacteur de la *Semaine religieuse de Québec*, nous adresse une nouvelle édition superbe du **Code catholique** : Petit livre précieux pour une institutrice.

L'habitant de Saint-Justin.— *Contribution à la Géographie sociale du Canada*, par M. LÉON GÉRIN.—Le titre ne donne pas une idée juste de l'importance du travail de M. Gérin, dit *Le Temps*. "Ce n'est pas une simple historiette, une œuvre légère que M. Gérin avait entreprise d'écrire et à écrite. C'est le type de l'habitant canadien qu'il a peint, non pas seulement de l'habitant de Saint-Justin, mais de trois types d'habitants à caractères très différents sous certains rapports, suivant qu'ils vivent sur une terre riche ou pauvre, dans la plaine basse, sur le bord du fleuve St-Laurent, ou sur les sommets et vallons laurentiens. Ces trois types lui sont fournis par l'habitant de Saint-Didace, de Saint-Justin et de Maskinongé, types qu'il a étudiés sur place. Dans ce travail d'observation des faits, M. Gérin a été guidé entièrement par la méthode et la nomenclature élaborées par cet éminent disciple de Le Jay : M. H. de Tourville ; œuvre absolument unique et destinée à renouveler la science sociale. M. Gérin demande à d'autres de préparer, d'après la même méthode, de nombreuses monographies dans les diverses régions de la province de Québec. Les divisions de sa monographie de l'habitant de Saint-Justin, qui sont les grandes divisions de la classification des faits sociaux de M. Henri de Tourville, peuvent fournir le cadre des travaux à entreprendre." La succession des titres de l'habitant de Saint-Justin indique d'une manière générale la marche que l'observateur peut le plus utilement suivre : Lieu, Travail et culture, Propriété, Famille, Modes et Choses de l'existence, Commerce, Cultures, Religion, Voisinage, Paroisse.

Nos remerciements à M. Gérin pour l'envoi de son superbe travail!

Le cadran généalogique, par le P. S. Brault, O. M. I. Ingénieux travail qui permet de conserver les noms de ceux qui nous ont précédés dans la vie. Il consiste en une riche lithographie mesurant 23¼ x 18¼ pouces, et avec marge, 26 x 21. Prix. une piastre. S'adresser au *Juniorat du Sacré-Cœur*, Ottawa.

" A Travers les Beaux Arts "

UN LIVRE DE VACANCES

Voilà un joli volume à donner en prix. Nous le recommandons aussi comme livre de vacances.

A travers les Beaux Arts embrasse l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Musique et la Littérature et forme un volume relié en toile de couleur, et se vend à raison de 50 cts l'exemplaire ou \$4.00 la douzaine. Tirage limité ; s'adresser à *L'Enseignement primaire*. Boîte 1094, H.-V., Québec.

A l'aide de ce résumé, *illustré à profusion*, il est facile de faire une course rapide à travers les Beaux-Arts, de connaître ainsi, au moyen de gravures et de résumés, les principaux chefs-d'œuvre qui honorent l'humanité.

Bonnes vacances !

A chacun de nos collaborateurs et de nos confrères dans l'enseignement : Bonnes et joyeuses vacances. Au revoir, à septembre prochain.

Références utiles

F.-P. GAUVIN.—Sculpteur et docteur, 328, rue St-Jean, Québec. Maison fondée en 1888.

LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAVAL.—Pruneau & Kirouac, 46, rue de la Fabrique et 116, rue St-Joseph, Québec.

A MM. les *Secrétaires-Trésoriers de Municipalités, Instituteurs, Marchands*, nous offrons en vente la série des classiques en usage dans toutes nos écoles: livres de récompenses au plus bas prix du marché. Livres pour bibliothèques paroissiales des meilleurs romanciers, Paul Féval, Raoul de Navery, Alex. Lamothe, Marlitt, Zénaïde Fleuriot, Marcel, Maryan, Jules Verne, Mayne-Reid, Chatrian, Aimé Giron, etc.

Une visite est instamment sollicitée.

LACROIX, PICHETTE & CIE, Importateurs de nouveautés, 123, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Nous recommandons spécialement le département des tapis, prélaris, rideaux, pôles, couchettes en fer, etc. On peut aussi se procurer à ce superbe établissement une foule d'articles d'utilité et de luxe pour l'ameublement d'une maison.

H. BEAUTEY.—Importateur de vins, liqueurs et produits français de premier choix. A Québec, 22, rue de la Fabrique.— A Bordeaux, 196, rue de St Genès. Excellente maison tout-à-fait recommandable.

FRS. CORÉ, Marbrier, 117, rue St-Georges, Québec.—Aussi importateur de marbre et de granit de toutes couleurs.

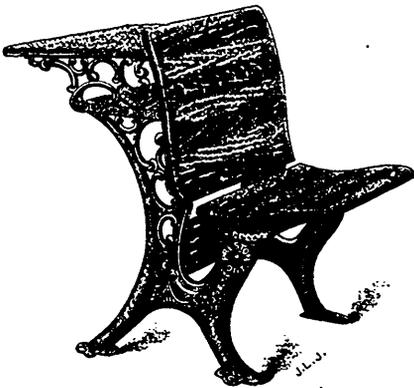
Spécialité: Monuments, Epitaphes, Bénitiers.

CHARLES VÉZINA.—Plombier, ferblantier, gazier et couvreur. Maison fondée en 1876, 124, rue du Roi et 117, rue du Pont, Québec. Spécialité pour le posage d'appareils de chauffage à *air chaud*, à la *vapeur* et à l'*eau chaude*. Fourniture et installation d'éclairage à l'électricité et au Gaz acétylène. Une invitation spéciale est faite aux communautés, maisons d'éducation et Fabriques.

UN ÉTABLISSEMENT ARTISTIQUE.—L. Morency, 171, rue St-Jean, H. V., Québec. Maison de fort bon goût où l'on expose des gravures marquées au coin de l'art véritable.

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

THE CANADIAN OFFICE AND SCHOOL FURNITURE Co. (Lt.)



PENDANT quatre années consécutives, nous avons été les fournisseurs des écoles publiques de Toronto. Nous venons de nous acquitter envers cette ville d'un contrat de \$5,500.00 pour pupitres fournis à ses écoles.

La commission scolaire de Moncton, N. B., nous a récemment donné un ordre pour 1100 pupitres. Les directeurs d'écoles et les professeurs de Montréal sont unanimes à dire que les fournitures d'école et de bureau de la Compagnie Canadienne de Preston sont les meilleures et les mieux faites.

Soyez persuadés que nos prix défient toute concurrence. Nous donnons satisfaction à tout le monde.

Le pupitre **BALL-BEARING** que nous offrons est solidement fait. Le banc qui y est adapté se baisse et se monte sans bruit.

Demandez notre catalogue et adressez vos commandes à

The Canadian Office and School Furniture Co., Ltd.
PRESTON, Ont.

VÉZINA & MOISAN, Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs, 297-299, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Toujours en magasin un grand assortiment de cercueils en fonte, bois de rose, etc.

Incorporés, en vertu des dispositions des Statuts refondus de la Province de Québec relatifs aux Associations charitables, sous le nom de : *Association funéraire de Québec*.

G. A. LAFRANCE, Relieur, 109, Côte de La Montagne, Québec. Cette maison, fondée en 1865, exécute toutes sortes d'ouvrages concernant la reliure, le réglage et la fabrication des livres blancs et cartes montées sur toile et vernies. *Spécialités* : reliure à *tranche dorée* et à *tranche rouge sous or*, ainsi que livres destinés aux bibliothèques paroissiales, reliés à des conditions faciles.

G. E. TANGUAY.—Architecte, 20 rue d'Aiguillon, Québec. Ce bureau est avantageusement connu par tout le Canada. M. Tanguay jouit d'une haute réputation que lui ont méritée des œuvres marquées au véritable coin de l'art.

A. A. FOISY.—Musique, Pianos, Orgues, 267-269 St-Joseph, coin Dorchester. Seul propriétaire pour le district de Québec, des célèbres pianos "Dominion," "Featherston," "Foisy." Aussi Mandolines, Guitares, Banjos ; Orgues *Dominion, Doherty, Thomas, Goderich*, et orgues de chapelle. Ces marques sont des mieux connues et appréciées du public. La maison Foisy de Québec, est une des plus recommandable de toute la province.

EDOUARD ROUMILHAC.—Importateur de Vins et de Liqueurs, Conserves alimentaires, etc., etc. Articles de choix. Maison de Gros et de Détail : Douane et entrepôt, 187, rue St-Paul. Magasin, 57, 59 rue St-Jean, Québec.

VANDRY & MATTE.—Octave Matte, Successeur. M. Matte est professeur de plomberie pratique à l'École des Arts et Métiers de Québec. Maison recommandée. *Spécialités* : Plomberie hygiénique et ventilation. Appareils de chauffage de toutes sortes, très économiques pour le combustible. Plans, détails et devis fournis pour tout ouvrage de plomberie au No 169, rue St-Jean, Québec.

C. B. LANCTOT.—Importateur et fabricant d'Ornements d'Eglise. Chemin de croix en bas relief et peinture à l'huile, vases sacrés, statues, candélabres. Aussi, soiries, broderies, passementeries, mérinos à soutanes, etc. *Spécialités* : Bannières et drapeaux. Toute commande doit être adressée à J. M. Aubry, 5, rue St-Jean, Québec.

MAISON H.-O. MARTINEAU.—Importateur de quincaillerie générale, le magasin le mieux assorti en fait de ferronnerie générale, No 135, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Nous recommandons cette maison aux constructeurs. *Spécialités* : ustensiles de cuisine, granit importé, peintures, huiles, vernis, etc. La maison H.-O. Martineau est l'ancienne maison G.-E. Martineau, si avantageusement connue.

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE.—J.-A. Langlais & Fils, Libraires-Editeurs, 177, rue St-Joseph, St-Roch et 36, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Pour les écoles.—Nous avons en magasin, tous les livres en usage dans les écoles catholiques de la province, comprenant les livres des Frères des Ecoles Chrétiennes, Clercs St-Viateur, Frères Maristes, et les cours de Lacasse, Lagacé et Cloutier.

Nous avons aussi toutes les autres fournitures d'écoles comprenant, papeterie, cahiers, plumes, crayons, ardoises, encre, poudre à encre, craie. Aussi le plus grand choix de cartes géographiques, comprenant les séries de Meissas, Dufour, Johnson, Raud McNally, et la collection des cartes du Département de l'Instruction Publique, que nous vendons à très bas prix.

Nous avons ajouté à notre grande série de cahiers de la célèbre calligraphie canadienne diplômée à l'exposition de Chicago, une petite série en cinq cahiers gradués, pour les commençants, cette série se vend 45 cts la douzaine et est employée par plusieurs maisons d'éducation.

Nous gardons toujours en magasin un assortiment complet de globes terrestres, depuis 25 cts chaque jusqu'à \$20.00.

Nos prix et conditions de vente sont à la portée de tout le monde.

Correspondance sollicitée.

Nous donnons une attention spéciale aux commandes envoyées par la malle.

POUR CHAPELETS DES RR. PP. CROISIERS.—Médailles et Petits Chapelets de Saint Antoine, Timbres-poste oblitérés. Ecrire à

Agence de l'École Apostolique de Bethléem, 153, rue Shaw, Montréal.

CHATEAUVERT & CANTIN, 184, rue St-Jean, Québec. Assortiment des plus complets de montres, horloges, bijoux de toutes sortes et argenteries, etc. *Spécialité* : Fabrication de jones et bagues sans joint ni soudure. Aussi : médailles et insignes de sociétés ; dorure, argenture et gravure sur métal. Prix très modérés.

VICTOR LAFRANCE, relieur, 4, rue Buade, Québec. Livres de comptes; Reliures de luxe; Reliures en percaline gaufrée. Reliures de bibliothèques. Spécialités artistiques. Estimés pour éditions.

OCT. PLANTE & FILS, électriciens, 160, rue St-Jean, Québec. Spécialité: Installation de lumière électrique. Toujours en magasin, un assortiment complets d'appareils d'éclairage

PAUL BRETON, rue St-Olivier, Québec. Entrepreneur-menuisier. La maison Breton est très ancienne, et les nombreux édifices construits par M. Breton sont un témoignage irrécusable de l'habileté et de l'honorabilité de cet entrepreneur.

O. PICARD & FILS, 199, rue St-Jean, Québec. Plombiers, gaziers, ferblantiers et fumistes. Posc d'appareils hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes, dans les édifices publics et les maisons privées. Fournaies à air chaud, à eau chaude et à vapeur. Nous recommandons cette maison.

EMILE CÔTÉ, rue Richelieu, Québec. Entrepreneur-maçon. Maison bien connue et hautement recommandable. Les ouvrages en maçonnerie de M. Côté sont recherchés pour leur solidité.

CADRES, DORURES, GRAVURES:—Nous recommandons la maison A. Belanger, 183, rue Saint-Jean, Québec.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ.—Chaperon & Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Nous offrons en vente aux instituteurs un grand choix d'ouvrages littéraires, classiques et pédagogiques des plus récents, ainsi qu'un assortiment complet d'images de tout genre. Nous faisons aussi une spécialité *des livres de récompenses*.

TABLE DES MATIÈRES

TOME XX

1^{er} Septembre 1898 au 30 juin 1899

Pédagogie

C.-J. Magnan.—A nos lecteurs, p. 1. Le sort de l'instituteurs, p. 66. De l'art d'enseigner, p. 154. Crémazie, p. 161. Les instituteurs, p. 193. L'histoire du Canada à l'école primaire, p. 257. Parler bien d'abord, p. 272. De l'enseignement de l'histoire, p. 322, 389.—Musées et bibliothèques scolaires, p. 389.—Mesquinerie honteuse, p. 457.—Histoire du Canada, p. 514.—Un écho de France, p. 581.

Th. G. Rouleau, Ptre.—Education primaire, p. 15.—Mens sana in corpore sano, p. 69.—Education physique, p. 260.—Rapport à M. le Surintendant, p. 468

Divers.—Miettes pédagogiques, p. 82.—Enseignement agricole, G. Brunet, p. 83.—Le certificats d'études primaires, p. 109.—L'agriculture à l'école, J. O. Renaud, p. 335.—Enseignement agricole, C. Deloncle, p. 337.—Moyens pour enseigner la grammaire dans les trois cours à l'école primaire, L. Chasteau, p. 459.—Enseignement du français, p. 515.

A. Navesvais, Ptre.—La part de l'élève dans l'éducation, p. 10.—De l'autorité, p. 73.—Des punitions, p. 200.—La justice, p. 262.—Les enfants prodiges, p. 392.

Chs.-A. Lefèvre.—Les travaux ménagers à l'école primaire, p. 11, 77, 197, 265, 357, 394.—Les couleurs, p. 594.

J. Ahern.—Arithmétique, p. 13, 74, 201, 263, 325, 397, 464, 521, 590.

B. Lippens.—L'enseignement intuitif, p. 15, 202, 333, 462.—Enseignement des fractions, p. 409.

Napoléon Brisebois.—Education et Enseignement, p. 18, 401.—Vocation de l'Instituteur, p. 204.—Nos écoles normales, p. 523.

J. V. Desaulniers.—De la préparation des leçons, p. 206.

J.-O. Cassegrain.—L'enseignement primaire.—Conférence, p. 156.

Hormisdas Magnan.—L'enseignement de l'anglais, p. 596.

Méthodologie

H. Anloine. — Quelques mots sur le verbe, p. 28. — Etude sur la proposition, p. 86.
— Du pronom conjonctif ou relatif, p. 207. — Etude sur le nom, p. 269, 343, 403, 478.
— Etude sur l'article, p. 535. — Etude sur l'adjectif, p. 602.

P. Larousse. — A propos d'analyse, p. 28. — Des compléments, p. 91. — Un mot sur les invariables, p. 163. — Analyse grammaticale, p. 210, 270, 345. — Analyse logique, p. 406, 480, 538.

C.-A. Lefèvre. — Le dessin géométrique, p. 476. — *E. Legouvé.* Lecture à haute voix, p. 88. — Lecture expressive, L. Ricquier, p. 89.

L. Chastreau. — Le devoir en dehors de l'école, p. 272. — Le travail à l'école, p. 273.
— Leçon de choses, p. 408. — La lecture, C.-J. Magnan.

Cours illustré d'histoire du Canada

A. B. Routhier. — Christophe Colomb, p. 339. — *N. E. Dionne.* — Jacques Cartier, p. 421, 481. — Samuel de Champlain, p. 546, 608.

Enseignement pratique

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Catéchisme, p. 31, 94, 216, 283, 365, 427, 489, 552.
HISTOIRE DU CANADA : p. 79, 92, 93, 94, 159, 211, 339, 421, 582, 583.
RÉDACTION : *Cours élémentaire* : p. 33, 96, 216, 283, 367, 429, 556, 621.
Cours moyen : p. 33, 96, 367, 621.
Cours supérieur : p. 97, 284.
GRAMMAIRES ET DICTÉES : *Cours élémentaire* : p. 34, 97, 100, 170, 219, 286, 288, 291, 368, 431, 490, 493, 529, 552, 555, 618, 619, 622.
Cours moyen : p. 35, 98, 171, 220, 289, 368, 432, 492, 618, 619, 622.
Cours supérieur : p. 35, 36, 98, 172, 220, 290, 369, 432, 491, 558, 619.
RÉCITATION : *Cours élémentaire* : p. 37, 100, 218, 431, 489.
INVENTION : *Elémentaire* : p. 95, 169, 216, 283, 366, 428, 490, 554, 619.
Cours moyen : p. 96, 169, 284, 287, 366, 428, 555.
Cours supérieur : p. 96, 169, 284, 366, 429.
SCIENCES USUELLES : L'homme, p. 38, 173, 184, 304.
MATHÉMATIQUES. — *Arithmétique* : p. 39, 101, 174, 223, 293, 372, 433, 492, 560, 623.
Algèbre : p. 41, 103, 176, 226, 295, 374, 436, 497, 562, 625.
Géométrie : p. 42, 108, 177, 226, 296, 375, 437, 498, 563, 625.
LANGUE ANGLAISE : Grammaire, p. 42, 104, 179, 228, 297, 379, 439, 500, 564.
Dictées et récitations, p. 43, 105, 179, 229, 298, 380, 439, 501, 564.
TENUE DES LIVRES : J. Ahern. — p. 106, 178, 227, 376, 437, 499, 563, 627.
Dr J. I. Desroches. — Hygiène scolaire, p. 107, 166, 212, 239, 282, 353, 413, 487.
Géographie. — La terre, p. 223, 242, 292, 301, 507, 628.

Variétés

Monument de Champlain, p. 19. — Samuel de Champlain, J.-B. Caouette. — Les Canadiens-Français, Mgr Lafleche, Patriotisme d'outre tombe, p. 30. — Le salaire des instituteurs, Mme Dandurand, p. 68. — Le couvent de Stantead, discours de M. de La-Bruère, p. 71. — Lettre de M. L. de Tinseau, p. 252. — La liberté d'enseignement, F. Coppée, p. 351. — Lettre de Mgr Bruchési à La Presse, p. 361. — L'instituteur et l'inspecteur, p. 599. — Comment améliorer le sort de l'instituteur, p. 601. — Ludger Duvernay, R. Bellemare, p. 605.

Le cabinet de l'Instituteur

A la Recherche de la Vérité. D.-M.-A. Magnan, ptre, p. 45, 181, 234, 440, 565.
Science sociale. — p. 5, 238, 304, 364
Quelques documents relatifs à l'histoire du Canada. — *Monographies*, etc. — *H.-R. Casgrain* : De Denonville, p. 79. — L'Histoire du Canada de Garneau, p. 94. — Charles d'Aulnay, p. 159. — La Comtesse de Frontenac, p. 217. — Chronique Canadienne, p. 311. — Les Missionnaires en Acadie, p. 348. — L'histoire du Sault-au-Récollet de M. *Beaubien*, p. 415. — Bataille de Châteauguay, p. 484. — Une page d'histoire, C.-J. *Magnan*, p. 544. — Deux Vice-rois de la Nouvelle-France, *Marquis de Lévis*, p. 583.
Notre Histoire Nationale, C.-J. *Magnan*, p. 92. — Départ de Cartier, poésie, A.-B. *Routhier*, p. 93. — Discours de M. *Kleckowski* aux fêtes de Champlain, p. 185. — Extrait d'un discours de l'Hon. Turgeon à Honfleur, France, p. 214. — Les grands Revenants,

A.-B. Routhier, p. 230.—Le peuple Canadien-français, *Courrier du Canada*, p. 276.—Étaient-ils soldats? *B. Sulle*, p. 279.

Adj. Rivard.—De la lecture à haute voix dans l'école primaire, p. 299, 358, 506.

Au coin du feu

Mère et enfant, p. 60.—La chambre d'un catholique, p. 60.—La femme distinguée, p. 61.—Plus de mère, *A. Morrisset*, p. 111.—Charles II et St-Antoine, p. 111.—Espoir en Dieu, de *Musset*, p. 111.—Mère et enfant, p. 112.—Novembre, *F. de St-Maurice*, p. 189.—Le vieux marin, p. 247.—Le ciel, p. 311.—La famille, p. 503.—Comment élever les enfants, p. 503.—Souvenir du jeune âge, p. 569.

Le coin des enfants.

La science amusante, p. 58, 113, 250.—Probité, p. 113.—Le cerf-volant, p. 249.—Sonnet, 1 janvier 1899, p. 314.—La bonne petite Nicette, p. 315.—Historiette, p. 315.—Récit, p. 316.—Le conseil des fleurs, p. 505.—Calculs amusants, p. 505.—L'ange et l'âme, p. 570.—

Page de la jeune fille

La femme distinguée, p. 61.—La fiancée, *Léon Gautier*, p. 115, 251.—Les petites vertus, p. 189.—Lettre à ma fille, *Joseph de Maistre*, p. 317.—L'emploi du temps, p. 442.—Prise de voile, p. 571.

Chronique du mois

Chronique acadienne, *Eug. Sirois*, Ptre, p. 23.—p. 62, 84.
Divers.—124, 127, 253, 573.—Décès de *M. Prémont*, p. 280.—Décès de *M. Demers*, p. 447.—Chronique pélagogique.

Bibliographie

Pages 64, 125, 255, 318, 319, 444, 475, 572, 634.

Documents officiels.

Bureau central des examinateur : p. 51 à 56, 119, 143, 191, 241, 466, 574.
Brevets d'enseignement : p. 57, 120.
M. DE LA BRUÈRE. *Lettres*, p. 115, 186, 239, 385. Rapport de l'année 1897-98, p. 385, 617. Conférence d'Halifax, p. 450.
ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS. *Conférence de Québec*, p. 118, 240, p. 418.
Conférence de Montréal, p. 116, 187, 243, 307, 420, 470, 542.
Comité catholique du conseil de l'Instruction publique : p. 129, 306, 578.
Fonds de pension : p. 246, 307, 631.
Nominations : 381, 417, 501, 567, 633.
Rapports des inspecteurs d'écoles : p. 471 à 475, 529 à 533, 614.
Statistiques scolaires : p. 502, 568.

Correspondances

Pages 253, 510.

Gravures

Monument champlain, p. 1.—*Mgr Lafèche*, p. 28.—*Sir A. Chapleau*, p. 31.—Squelette de l'homme, p. 39.—La main, p. 58.—Machine à vapeur, p. 59, 114.—*Marquis de Denonville*, p. 65.—*Marquise de Denonville*, p. 80.—Mère et enfant, p. 112.—Le château de *Cuissey*, p. 160.—*Anne de Grange-Trianon*, p. 193.—*Hon. A. Turgeon*, p. 214.—*Cartes d'Afrique*, p. 242, 243, 302, 303.—Architecture scolaire, p. 107, 108, 167, 213, 281, 354, 413, 488, 534, 593.—*Christophe Colomb*, p. 321.—*J. Prémont*, p. 280.—Le jour et la nuit, p. 292.—Gloire de *Christophe Colomb*, p. 340.—Sa ruine, p. 342.—*François Coppé*, p. 352.—*Jacques-Cartier*, p. 422.—Son arrivée à *Gaspé*, p. 423.—*A Québec*, p. 425.—*F. X. P. Demers*, p. 448.—*Hon. de la Bruère*, p. 449.—*Cartier Hochelaga*, p. 482.—*De Salaberry*, p. 485.—*F. X. Garneau*, p. 486.—Carte muette d'Asie, p. 509.—Tableau des fractions, p. 540.—*Champlain*, p. 547.—Un village, p. 569.—*François Chistophe de Lévis*, p. 577.—Le Château Saint-Louis, p. 608.—Le vieux château (ancienne Ecole normale) p. 610.—*Québec au commencement du 16e siècle*, p. 612.—Le fort Saint-Louis, p. 614.

Divers

L'origine du *God save the Queen*, p. 305.—Inconvénients de la surdité, p. 313.